

République du Congo

Unité – Travail – Progrès



Ministère de l'Enseignement
Préscolaire, Primaire, Secondaire
et de l'Alphabétisation

Ministère de l'Enseignement
Supérieur, de la Recherche
Scientifique et de l'Innovation
Technologique

Ministère de l'Enseignement
Technique et Professionnel

Pacte de Partenariat pour le Secteur de l'Éducation et de la Formation

2024-2029

Réforme prioritaire :

Amélioration de la qualité des
apprentissages et des enseignements

Juillet 2024

Pacte de Partenariat pour le Secteur de l'Éducation et de la Formation

2024-2029

Réforme prioritaire :

Amélioration de la qualité des
apprentissages et des enseignements



SIGLES & ABRÉVIATIONS

AENF :	Alphabétisation et Éducation Non Formelle
AFD :	Agence Française de Développement
APC :	Approche Par Compétences
BM :	Banque Mondiale
CE1 :	Cours Élémentaire première année
CE2 :	Cours Élémentaire deuxième année
CEP :	Centre d'Éducation Préscolaire
CM1 :	Cours Moyen première année
CM2 :	Cours Moyen deuxième année
COC :	Cadre d'Orientation Curriculaire
COGES :	Comité de Gestion Scolaire
CP1 :	Cours Préparatoire première année
CP2 :	Cours Préparatoire deuxième année
DNEAS :	Dispositif National d'Évaluation des Acquis Scolaires
EFTP :	Enseignement et Formation Technique et Professionnelle
EGENFR :	États Généraux de l'Éducation Nationale, de la Formation et de la Recherche
EI :	Éducation Inclusive
ÉNFIGE :	École Nationale de Formation Initiale et Continue des Enseignants
ENI :	École Normale d'instituteurs
ENS :	Ecole Normale Supérieure
EPT :	Éducation Pour Tous
FCFA :	Francs CFA
FC :	Formation Continue
FI :	Formation Initiale
FF :	Facteur Favorable
GCTI :	Groupe Consultatif Technique Indépendant (PME)
GLPE :	Groupe Local des Partenaires de l'Éducation
GPE :	Global Partnership for Education – Sigle anglais pour Partenariat Mondial pour l'Éducation (PME)
IDA :	International Development Association (Groupe Banque Mondiale)
INRAP :	Institut National de Recherche et d'Action Pédagogiques
INS :	Institut National de la Statistique
ISEPS :	Institut Supérieur d'Éducation Physique et Sportive
LOS :	Loi d'Orientation Scolaire
LPB :	Loi de Programmation Budgétaire
MEPPSA :	Ministère de l'Enseignement Préscolaire, Primaire, Secondaire et de l'Alphabétisation.
MF :	Multiplier Fund – Fonds à Effet Multiplicateur (PME)
ODD :	Objectif de Développement Durable
ONG :	Organisation Non Gouvernementale
PAM :	Programme Alimentaire Mondial
PIB :	Produit Intérieur Brut
PASEC :	Programme d'Analyse des Systèmes Éducatifs de la CONFEMEN
PforR :	Program for Results – Programme axé sur les Résultats (modalité financement Banque Mondiale)

PME :	Partenariat Mondial pour l'Éducation
PND :	Plan National de Développement
PRAASED :	Projet d'Appui à l'Amélioration du Système Educatif (Banque Mondiale)
PTF :	Partenaires Techniques et Financiers
RESEN :	Rapport d'Etat sur le Système Educatif National
SCG :	System Capacity Grant – Financement pour le Renforcement des Capacités du Système (PME)
SIGE :	Système d'Information et de Gestion de l'Education
SSE :	Stratégie Sectorielle de l'Éducation 2021-2030
STG :	System Transformation Grant – Financement pour la Transformation du Système (PME)
TIC :	Technologies de l'Information et de la Communication
UA :	Union Africaine
UNESCO :	Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture
UNICEF :	Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
VBG :	Violences Basées sur le Genre

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Priorisation des FF	38
Tableau 2 : Cartographie des appuis financiers actuels	45
Tableau 3 : Cartographie des différentes interventions des PTF dans le cadre de la réforme	46
Tableau 4 : Cadre des indicateurs	50
Tableau 5 : Indicateurs déclencheurs de l'allocation complémentaire	53

TABLE DES MATIÈRES

SIGLES & ABRÉVIATIONS	4
LISTE DES TABLEAUX.....	6
TABLE DES MATIÈRES	7
INTRODUCTION.....	8
I. PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE LA RÉFORME PRIORITAIRE	10
1.1. Logique et principes d'élaboration de la réforme prioritaire	10
1.2. Description de la réforme prioritaire	15
1.2.1. La réforme du secteur : améliorer les compétences des filles et des garçons	15
1.2.2. La réforme du système : instaurer un pilotage prenant en compte les questions d'équité et de qualité.....	22
1.2.3. Programme triennal des interventions du Pacte	27
1.2.4. La pertinence de la réforme pour faire progresser l'égalité de Genre et l'inclusion	31
1.2.5. La théorie du changement de la réforme prioritaire	33
II. FACTEURS FAVORABLES	36
2.1. Priorisation des facteurs favorables	36
2.2 Présentation des FF et interventions envisagées.....	38
2.2.1. Données & éléments factuels	38
2.2.2. Planification, politique et suivi sectoriels intégrant la notion de genre.....	39
2.2.3. Coordination sectorielle.....	41
2.2.4. Volume, équité et efficacité des dépenses publiques nationales d'éducation	42
III. RÉALISER LA TRANSFORMATION DU SYSTÈME EDUCATIF CONGOLAIS	44
3.1. Financements GPE/PME	44
3.2. Soutien envisagé par les Partenaires Techniques et financiers	45
IV. SUIVI ET ÉVALUATION	48
4.1. Suivi et évaluation du Pacte.....	48
4.2. L'allocation complémentaire	51

INTRODUCTION

La République du Congo a élaboré et endossé en janvier 2022 un nouveau Plan National de Développement (PND) couvrant la période 2022-2026 qui vise à doter le pays d'une économie forte, diversifiée et résiliente pour une croissance inclusive et un développement durable irréversible. Aligné sur les grandes orientations des Objectifs de Développement Durable¹ (ODD) et de l'Agenda 2063 de l'Union Africaine, le nouveau plan accorde une place importante au développement du capital humain à travers le renforcement du système éducatif et la transformation de l'éducation en vue de doter le pays des ressources humaines disposant des compétences répondant aux besoins de diversification de l'économie nationale.

Pour opérationnaliser cette ambition pour le système éducatif, le pays a successivement mis en place des Stratégies Sectorielles de l'Éducation dont la plus récente porte sur la période 2021-2030. La République du Congo a aussi participé au Sommet Mondial sur la Transformation de l'Éducation. Des consultations nationales ont été menées aux niveaux central et départemental avec les acteurs du système éducatif incluant les partenaires sociaux, les organisations des jeunes, la communauté éducative à la base, les populations bénéficiaires, le secteur privé, les décideurs et les partenaires techniques et financiers autour des thématiques du sommet et ont abouti à un rapport et un ensemble de recommandations.

Dans la continuité du Sommet Mondial sur la Transformation de l'éducation, le Gouvernement a pris l'initiative d'organiser des États Généraux de l'Éducation Nationale, de la Formation et de la Recherche (EGENFR) qui se sont tenus du 25 au 29 janvier 2024. A travers cette volonté politique, il entend créer un pacte social durable autour de l'édification d'un système éducatif performant et d'une nouvelle politique scientifique en mesure de répondre plus efficacement aux aspirations des populations pour le développement socioéconomique durable, l'émergence du pays et la paix. A ce jour, les efforts consentis ont permis d'organiser les assises nationales des Etats Généraux qui ont abouti à l'adoption de préconisations, d'engagements et de grandes actions d'appui à la transformation de l'éducation, de la formation et de la recherche.

Il ressort des discussions des Etats Généraux de l'Éducation Nationale, de la Formation et de la Recherche deux préoccupations majeures : la qualité des apprentissages et la question enseignante.

En parallèle, éligible aux guichets de financements, *System Transformation Grant* (STG), *System Capacity Grant* (SCG) et *Multiplier Fund* (MF), la République du Congo a entrepris l'élaboration de son Pacte de Partenariat avec l'appui de l'UNESCO qui a été sélectionné comme Agent Partenaire.

L'élaboration du Pacte de Partenariat étant concomitante à la tenue des EGENFR, **la réforme prioritaire portant sur « l'amélioration de la qualité des apprentissages et des enseignements » a été retenue par l'ensemble des parties prenantes pour répondre aux préoccupations des EGENFR.**

Cette proposition résulte d'un consensus et est apparue comme susceptible de générer un impact à l'échelle du système. En effet, le relèvement du niveau des acquis scolaires en fin de primaire conditionne le niveau des acquis en fin de l'éducation de base et aura ainsi un impact sur l'ensemble du système de formation. La maîtrise des apprentissages de base est une condition, un levier, pour le

¹ Agenda 2030 des Nations-Unies

développement des autres niveaux d'enseignement tels que voulu dans la planification nationale, et pour le développement général, social et économique du pays.

Pour conduire les travaux d'élaboration du Pacte, une équipe technique a été mise en place, rassemblant des représentants des ministères sectoriels, du ministère du budget à laquelle a été associée la participation de membres du Groupe Local des Partenaires de l'Education (GLPE). L'UNICEF en sa qualité de Chef de file a assuré la coordination de l'ensemble des parties prenantes et le processus de validation au sein du GLPE.

Concernant les différentes étapes d'élaboration du Pacte, sur la base des conclusions des Etats Généraux de l'Education Nationale, de la Formation et de la Recherche et de la stratégie sectorielle, une note conceptuelle a dans un premier temps été préparée par l'UNESCO. Cette note a été discutée lors d'ateliers de l'équipe technique nationale et diffusée à tous les partenaires. La note conceptuelle finalisée résulte de ces travaux et consultations en précisant les contours de la réforme prioritaire.

Le calendrier de la préparation du pacte a été fixé avec un objectif de pouvoir le finaliser pour la fin du mois de mai 2024. Le dossier des facteurs favorables, après endossement par le Groupe Local des Partenaires de l'Education, a été transmis au PME le 12 avril 2024 pour soumission au groupe consultatif technique indépendant (GCTI) ; son rapport d'évaluation a été reçu le 10 mai.

Le présent Pacte de Partenariat s'appuie sur le dialogue initié lors de la définition de la réforme prioritaire et l'évaluation par le groupe consultatif indépendant. Sa version finalisée est issue d'un atelier de l'équipe technique tenu du 14 au 16 mai et d'une réunion du groupe local des partenaires le 21 mai 2024.

Aligné sur les priorités sectorielles du pays décrites dans la stratégie 2021-2030 et les Etats Généraux de l'Education Nationale, de la Formation et de la Recherche, le Pacte ambitionne notamment de contribuer à l'opérationnalisation du cycle d'éducation de base de qualité pour tous défini par les Etats Généraux.



I. PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE LA RÉFORME PRIORITAIRE

1.1. Logique et principes d'élaboration de la réforme prioritaire

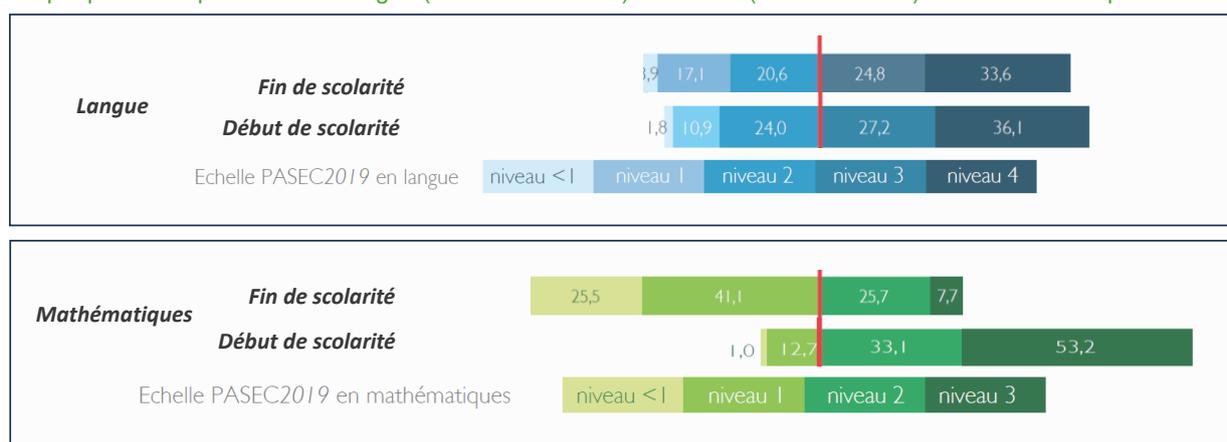
Le gouvernement, les partenaires au développement, la société civile, et autres parties prenantes du secteur de l'éducation ont retenu l'amélioration des apprentissages et des enseignements comme réforme prioritaire pour la transformation du système éducatif congolais.

Les résultats aux tests du PASEC dressent un état préoccupant de la qualité des apprentissages acquis par les enfants à la fin du cycle primaire, à la fois pour la maîtrise de la langue, les aptitudes de lecture et de compréhension des textes, et pour les compétences en mathématiques. Il ressort de ce constat que la réforme prioritaire à entreprendre serait celle de la restauration d'un niveau suffisant de compétences des élèves à la fin du cycle primaire, de la consolidation des acquis conformes aux normes internationales et aux exigences des programmes scolaires nationaux.

En fin de scolarité primaire (CM2), en 2019, 41 % des élèves n'ont pas atteint le seuil « suffisant » de compétence en lecture des tests PASEC, après au moins six ans de scolarité primaire. Ces élèves ont beaucoup de difficultés à lire et à comprendre des textes et ont des acquis peu consolidés en décodage, pour déchiffrer le sens de mots isolés issus de leur vie quotidienne. Toutefois, la situation s'est nettement améliorée depuis le test PASEC précédent de 2014 quand 59% des élèves se situaient en-dessous du seuil suffisant de compétences attendues en lecture, et le Congo se place dans une position un peu meilleure que la moyenne des quatorze pays participants au PASEC.

En début de scolarité primaire (CP2), la situation est préoccupante puisque 37 % des élèves n'atteignent pas le seuil « suffisant » en langue en début de scolarité. Parmi l'ensemble des élèves en début de scolarité, environ 1,8 % ne manifestent aucune des compétences les plus élémentaires mesurées par ce test dans la langue de scolarisation (ces élèves, qui se situent sous le niveau 1, ne sont pas capables de comprendre un message oral dans la langue d'enseignement).

Graphique 1 Compétences en Langue (début de scolarité) ou lecture (fin de scolarité) et en mathématiques



Source : Rapport PASEC 2019

En mathématiques, si l'on note une légère évolution positive des performances en fin du cycle primaire, avec un score moyen de 489,1 en 2019 comparativement à 481,4 en 2014, il faut malheureusement constater que le Congo figure encore parmi les pays présentant de très fortes proportions d'élèves situés sous le seuil suffisant de compétences (67% des élèves) et se situe en deçà de la moyenne des

14 pays. Le décalage des performances mesurées en début et fin de cycle est plus marqué au Congo que dans l'ensemble des pays participants et interroge sur les méthodes d'enseignement des mathématiques dans le cycle primaire, ou la maîtrise de ces méthodes par les enseignants.

L'enquête nationale DNEAS 2023 au Congo a été menée en suivant la méthodologie du PASEC 2019 et a ciblé les élèves de début (2^e année) et de fin (5^e/6^e année) du cycle primaire, quel que soit le type d'école, publique ou privée, et leur localisation, rural ou urbain. Elle permet d'actualiser les données et d'observer les disparités entre départements. Elle confirme globalement les observations du PASEC 2019. En début de scolarité, une légère baisse des performances des élèves en langue et en mathématiques est observée entre 2019 et 2023. En fin de scolarité, on note une légère amélioration des performances des élèves en langue entre 2019 et 2023. Cette amélioration est plus prononcée en mathématiques.

Les résultats du DNEAS 2023 apportent aussi quelques enseignements complémentaires, notamment :

- ▶ Au niveau national, le genre n'influence pas significativement les performances des élèves en mathématiques et en lecture. On note cependant des disparités de genre en défaveur des filles dans des départements plus ruraux
- ▶ La préscolarisation des enfants a un effet positif sur leurs performances scolaires (langue et mathématiques) en début de scolarité primaire et réduit la probabilité d'abandon ;
- ▶ Les élèves n'ayant jamais redoublé de classe ont des performances en lecture et mathématiques significativement supérieures à celles de ceux ayant redoublé une classe au moins une fois au cours du cycle ;

L'analyse diagnostique effectuée par les Etats Généraux de l'Éducation Nationale, de la Formation et de la Recherche précise les causes de cette situation de qualité insuffisante : *« Ces faibles performances tiennent d'abord aux conditions d'apprentissage où le minimum nécessaire pour favoriser l'assimilation des enseignements n'est pas disponible dans beaucoup d'écoles du pays, ce sur les plans des infrastructures, des manuels scolaires, de l'encadrement et des curricula »*².

Les conclusions des Etats généraux mentionnent :

- Les infrastructures scolaires qui ne sont pas toujours complètes (manque de latrines ou de points d'eau) et sont souvent dans un état de dégradation avancée du fait des intempéries et parfois du fait des actes de vandalisme en raison de l'inexistence de clôture dans la plupart des établissements ;
- L'insuffisance des salles de classes et des tables-bancs. Dans de nombreuses écoles de zones rurales, les parents ont recours à des troncs d'arbres pour équiper les salles de classe. Le surpeuplement des salles de classe a entraîné le recours à la pratique de la double vacation qui engendre la réduction des temps d'apprentissage ;
- Le déficit en manuels scolaires. Au niveau de l'enseignement primaire, 11,7 élèves se partagent un manuel de lecture alors que 9,5 élèves se partagent un livre de calcul et 7,7 un livre d'ECMP. De plus, d'importants aléas dans la répartition des manuels défavorisent les écoles des zones reculées à accès difficile (dans la Likouala, on a 18,5 élèves pour un livre de lecture et 13,3 de calcul)³.

² Rapport des États Généraux de l'Éducation Nationale, de la Formation et de la Recherche, janvier 2024 – section 4.4 La qualité

³ Rapport des États Généraux de l'Éducation Nationale, de la Formation et de la Recherche, janvier 2024 – section 4.4 La qualité. Les statistiques concernent l'année scolaire 2017-18, écoles primaires publiques.

- Les conditions d'encadrement souffrent de beaucoup de lacunes. Dans les écoles primaires publiques, le nombre moyen d'élèves par enseignant reste très élevé avec un ratio de 62 élèves par enseignant. Ce ratio monte jusqu'à 125 (Lekoumou) et 123 (Plateaux) ;
- Le corps enseignant commis aux tâches d'encadrement présente une diversité de statuts et de profils pédagogiques. Au niveau du primaire et du secondaire, on retrouve les fonctionnaires, les contractuels, les vacataires et les bénévoles (rémunérés par les parents d'élèves). Ces derniers représentaient 57% des effectifs totaux au primaire et 47% dans les collèges publics. En ce qui concerne leur qualification professionnelle une bonne partie des enseignants (41%) n'a aucun diplôme pédagogique ;
- Concernant les programmes d'enseignement, l'absence d'un cadre d'orientation curriculaire ne permet pas de mettre en cohérence l'ensemble des programmes d'enseignement afin de les conformer à la stratégie définie pour le système éducatif. Il faut également souligner les faibles capacités de l'INRAP à prendre en charge efficacement le développement des programmes d'études.

« En résumé, la qualité du système éducatif congolais se caractérise par la faiblesse des performances des élèves, traduite par des redoublements importants et des résultats d'examens mitigés. L'enjeu sur ce plan est de créer de meilleures conditions d'enseignement et d'apprentissage par la prise d'actions fortes concernant notamment les programmes, les enseignants et des infrastructures adaptés aux besoins des élèves. Les enseignants en particulier devraient bénéficier d'une politique de développement de la profession axée sur les besoins considérés comme majeurs pour la promotion personnelle et collective de la profession enseignante. Il s'agit de l'efficacité, de la motivation, du professionnalisme et du dialogue social. »

Les causes profondes sont ainsi multiples et nécessitent des actions convergentes diversifiées :

- Le cadre didactique est inadapté. Un cadre d'orientation curriculaire est en cours de préparation pour servir de base à une cohérence des programmes et des méthodes d'enseignement dans le cadre du cycle d'éducation de base de 10 ans ;
- L'encadrement pédagogique des élèves ne répond pas aux normes de qualité nécessaires, avec des tailles de classes élevées et un grand nombre d'enseignants sans qualification pédagogique et non pris en charge par l'Etat ;
- Des conditions matérielles d'accueil des élèves dégradées avec une insuffisance d'infrastructures et d'équipements, notamment sanitaires et d'hygiène ;
- Peu d'élèves entrant en CP ont pu bénéficier d'une préparation à la scolarité primaire en fréquentant un centre préscolaire.

En outre, le diagnostic effectué dans le cadre de l'élaboration de la stratégie sectorielle 2021-2030 et les consultations menées dans le cadre des EGENFR ont mis en exergue (i) un pilotage de la qualité insuffisant et (ii) une gestion institutionnelle des ressources humaines, matérielles et financières inefficace. Ces blocages systémiques ont un impact plus ou moins direct sur les résultats d'apprentissage des apprenants et constituent des goulots d'étranglement qui empêchent l'atteinte des résultats en termes de gouvernance et de gestion pour la mise en œuvre de la réforme du secteur.

Pour répondre à ces problématiques en lien avec la qualité des apprentissages et des enseignements, le Pacte de partenariat propose d'agir à deux niveaux, du secteur et du système et ainsi de combiner une **réforme du secteur** et une **réforme du système**.

La réforme du secteur « **Améliorer les compétences des filles et des garçons** » vise à transformer le secteur de l'éducation de base au niveau des apprentissages fondamentaux du préscolaire à la fin du primaire, en agissant sur différents leviers concourant à l'amélioration des compétences acquises par les élèves que sont :

Levier 1 : Consolider les programmes et le cadre didactique ;

Levier 2 : Améliorer les conditions de travail, les qualifications professionnelles des enseignants et leur encadrement ;

Levier 3 : Assurer un environnement scolaire favorisant la qualité et l'équité ;

Levier 4 : Préparer les apprentissages avec une classe pré-primaire implantée dans les écoles primaires.

La réforme du système « **Instaurer un pilotage prenant en compte les questions d'équité et de qualité** » vise à instaurer les « conditions de succès » pour la réalisation de la réforme prioritaire et propose en agissant sur deux leviers porteurs de changements institutionnels et politiques au niveau de la production des données, du cadrage politique, de la planification et du suivi du secteur que sont :

Levier 5 : Renforcer le pilotage de la qualité ;

Levier 6 : Renforcer le système d'information statistique et la carte scolaire.

Par ailleurs, l'élaboration de cette réforme prioritaire a été guidée par un ensemble de principes :

- 1. La réforme prioritaire est alignée sur les priorités éducatives du pays.** En effet, cette réforme reprend les priorités sectorielles du pays décrites dans la stratégie 2021-2030 et s'appuie sur les conclusions des Etats Généraux de l'Education Nationale, de la Formation et de la Recherche. La stratégie sectorielle SSE 2021-2030 contient, dans ses programmes et sous programmes, les éléments de l'action de chacun des leviers précités. Ils sont épars dans différentes composantes de la SSE, mais peuvent être rassemblés pour former le corpus d'action de la réforme prioritaire. **La réforme prioritaire est cohérente avec les stratégies retenues pour la SSE 2021-2030 ; elle s'inscrit en complémentarité de cette dernière.** La SSE 2021-2030 comprend aussi des actions connexes qui, sans être intégrées dans le cadre de la réforme prioritaire présentée ici, auront un effet sur la qualité des acquis scolaires de base, telles que la gratuité effective avec la prise en charge par l'Etat des enseignants bénévoles à la charge des parents, le renforcement de la gestion des ressources humaines, matérielles et financières.
- 2. La réforme prioritaire vise la transformation du système.** La maîtrise des apprentissages de base est une condition, un levier, pour le développement des autres niveaux d'enseignement tels que voulu dans la planification nationale, et pour le développement général, social et économique du pays.
- 3. La réforme prioritaire s'inscrit dans la continuité des interventions et/ou réformes en cours.** La réforme prioritaire contribue à l'opérationnalisation du cycle de la scolarisation obligatoire de dix (10) ans définis par les Etats Généraux.

POINT DE SITUATION DES PROJETS EN COURS ET/OU ACHEVES

Deux projets ont récemment contribué ou contribuent au secteur de l'éducation de base au Congo. Il s'agit du PRAASED financé par la Banque Mondiale achevé en juillet 2023 et du PASSE financé par le GPE dont la fin de l'exécution est prévue pour octobre 2025. Les différentes actions menées dans le cadre de ces deux projets, relevées ci-après, permettent d'orienter et de calibrer les interventions du Pacte.

En termes d'amélioration de la qualité de l'éducation, le PRAASED a révisé l'ensemble des curricula du primaire CP1, CP2, CE1, CE2, CM1, CM2 et le PASSE a lancé les travaux relatifs à l'élaboration du Cadre d'orientation curriculaire. A cet effet, 35 agents de l'INRAP ont été formés et un comité

interministériel a été mis en place. Enfin, une évaluation de l'INRAP a été menée dans le cadre du PRAASED et a donné lieu à un projet de réforme et de loi concernant son statut.

L'ensemble des actions des leviers 1 et 5 du Pacte s'inscriront dans la continuité de ces travaux mais devront être réajustées au regard des conclusions des EGENFR qui visent la généralisation d'une année de préscolaire et un cycle primaire de 5 années.

Concernant le renforcement des qualifications professionnelles des enseignants et leur encadrement, en parallèle de la révision des curricula, le PRAASED a développé des actions de formation aux nouveaux programmes et du matériel pédagogique dédié (Guides pour les enseignants et cahiers d'activités pour les élèves). Une partie des inspecteurs, des enseignants sortis des ENI et ENS ont également été formés à ces nouveaux programmes. Comme pour la révision des programmes, compte tenu des ajustements induits par les conclusions des EGENFR, ces formations seront complétées.

Par ailleurs, un ensemble d'études dédiées au renforcement du dispositif de FI et de FC ont été menées⁴. C'est dans ce cadre que le gouvernement a créé l'École Nationale de Formation Initiale et Continue des Enseignants (ENFICE) qui permet aux enseignants de se former à de nouveaux domaines notamment au numérique. L'ensemble de ces études pourront servir de base pour la conception et l'installation d'un dispositif de FI/FC stable et pérenne.

De son côté, le projet PASSE a mis en place des structures permanentes chargées de l'encadrement des enseignants au niveau local dénommées « Réseaux de Formateurs Départementaux (RFD) ». Ces réseaux pourront être à nouveau mobilisés pour des actions de FC.

En termes d'amélioration de l'environnement scolaire, le volet Construction des deux projets ont connu des difficultés dont le Pacte tiendra compte pour que le Congo ajuste sa stratégie en la matière. Les constructions du PRAASED ont été annulées à la suite de l'absence de la contrepartie financière du gouvernement.

Pour le PASSE, il était prévu, initialement, de cibler 40 écoles primaires des départements de la Cuvette-Ouest et des Plateaux ayant le plus de difficultés à amener les élèves jusqu'à la fin du cycle primaire et d'y construire des salles de classes préscolaires, d'installer des équipements sanitaires ainsi qu'un accès à l'eau potable et enfin, de les équiper en matériel pédagogique. Toutefois, le projet pâtit d'un certain retard et le nombre d'écoles concernées a été réduite.

En parallèle, des mesures d'incitation à la scolarisation et de diminution des charges financières des familles ont été envisagées dans les écoles où seront construites les classes de pré-primaire afin de réduire les risques d'abandon de scolarité pour des raisons économiques. Il est prévu entre autres de rendre opérationnelle l'existence de cantines scolaires et la distribution de repas scolaires dans ces écoles à 18 000 enfants sur la durée du projet.

Ces sous-composantes du PASSE sont en cours de mise en œuvre et feront l'objet d'une attention particulière afin de tirer les leçons nécessaires et de fixer les balises pour la généralisation de ce dispositif dans le cadre de l'opérationnalisation des leviers 3 et 4 du Pacte.

D'autre part, l'amélioration de l'environnement scolaire passe par la réduction de l'effectif des enseignants bénévoles. Cet objectif fixé dans le Pacte profitera des opérations d'enregistrement biométriques des enseignants bénévoles effectuées dans le cadre du PRAASED.

⁴ Une évaluation organisationnelle et fonctionnelle des instituts de formation des enseignants (3 ENI et une ENS), une évaluation de la direction de la formation continue, une évaluation organisationnelle et fonctionnelle des directions régionales du MEPSA-JEC (Direction Départementale de l'Enseignement Primaire et Secondaire, et de l'Alphabétisation—DDEPSA)

Enfin, le pays a inscrit l'institutionnalisation des COGES dans l'agenda du Pacte. Or, le PRAASED a soutenu l'institutionnalisation et le renforcement des COGES via l'élaboration d'un texte juridique établissant son existence et son fonctionnement qui à ce jour est dans le circuit d'approbation.

En termes de pilotage et d'efficience du système, on relève l'appui du PRAASED à la création d'un instrument national d'évaluation des apprentissages. Les travaux du Pacte s'inscriront en continuité de ce nouveau dispositif via notamment (i) la poursuite du renforcement de capacité du personnel, (ii) l'institutionnalisation du système national d'évaluation des acquis des apprentissages et enfin (iii) la sanctuarisation et l'abondement d'une ligne budgétaire.

Sur la gestion du redoublement, le PASSE a mobilisé une assistance technique pour travailler à la refonte des textes règlementaires et à la conception des directives opérationnelles, notamment pour l'organisation des conseils de classe. Au final, les actions entreprises ont permis d'assurer une étude sur les redoublements, la mise à jour des textes règlementaires et l'élaboration des outils de formation des chefs d'établissement et des enseignants.

Le Pacte s'appuiera sur ce travail pour diffuser les directives sur le redoublement et ainsi améliorer l'efficience du système. Les prochaines étapes du processus porteront sur l'organisation des sessions de formation des directeurs d'école et des enseignants.

Enfin, les deux projets ont contribué à renforcer le système d'information statistique et la carte scolaire. Le PRAASED, via une collaboration avec l'INS, a soutenu la complétude et la publication de différents annuaires statistiques de 2017-2018, 2018-2019, 2019-2020, et 2020-2021.

Le projet a également permis de poser les bases pour le développement d'une plateforme avec le soutien de la Direction des Systèmes d'Information.

Le PASSE a soutenu la production et la publication de l'annuaire statistique 2022-2023, la mise en place d'une base des données au MEPPSA couvrant les 3 ministères et œuvre à l'installation de l'application STATEDUC et aux renforcements des capacités des agents concernés. Le SIGE est une priorité de l'agenda sectoriel du Congo, les actions du Pacte dédiées à ce chantier s'inscriront en complémentarité et dans la continuité de ce qui a été entrepris.

1.2. Description de la réforme prioritaire

1.2.1. La réforme du secteur : améliorer les compétences des filles et des garçons

Levier 1 : Consolider les programmes et le cadre didactique



- Le constat des Etats Généraux de l'Education note l'insuffisance du pilotage curriculaire du secteur,
- *Il n'existe pas jusqu'à présent un cadre d'orientation curriculaire (COC) qui permette d'articuler les finalités éducatives et les choix en matière de programme, de politique des manuels scolaires et de politique de l'évaluation.* ;
 - *L'INRAP ne dispose pas des capacités suffisantes pour jouer son rôle de référence curriculaire et les institutions de formation des enseignants (ENI, ENS, ISEPS, INJS) peinent à produire l'ensemble des compétences et connaissances nécessaires aux futurs enseignants et cadres du secteur, notamment à cause d'un manque de collaboration entre les Ministères de tutelle sur ce sujet ;*

- Les curricula ne prennent pas en compte l'enseignement des valeurs citoyennes nécessaires à l'insertion sociale réussie des enfants et des jeunes. La persistance des cas d'incivisme et de violence dans les établissements scolaires et universitaires interpelle sur le rôle que doit jouer l'école dans la transmission des valeurs de tolérance, du bien vivre ensemble et du respect d'autrui aux enfants, jeunes et adolescents.

Un cadre d'orientation curriculaire est en cours de préparation pour le cycle d'éducation de base de 10 ans. L'ensemble du cadre didactique sur les finalités et les profils de compétences, les contenus des programmes de chaque sous-cycle, les méthodes d'enseignement, les manuels scolaires ont besoin d'une révision dans ce cadre.

.Les actions sont guidées par l'objectif d'opérationnalisation d'un cycle d'éducation de base de qualité pour tous, défini par les Etats Généraux de l'Education Nationale, de la Formation et de la Recherche, et nécessite la mise à jour des programmes d'enseignement conformément au profil du jeune congolais défini à la fin des 10 ans de scolarité obligatoire, l'élaboration des manuels d'enseignement en application de ces programmes, la formation des enseignants à leur utilisation, et le renforcement des capacités opérationnelles et techniques de l'INRAP.



Les programmes d'enseignement existants du préscolaire, du primaire et du premier cycle du secondaire seront révisés et consolidés pour assurer un continuum en cohérence avec le cadre d'orientation curriculaire établi autour de l'enseignement de base de 10 ans. Cette révision s'accompagnera d'un renforcement des capacités opérationnelles et techniques de l'INRAP. La révision permettra par la suite d'opérationnaliser les approches et pratiques pédagogiques promues par le COC et les nouveaux contenus et compétences attendus : santé et protection de l'environnement, compétences de vie dont la paix et la citoyenneté, culture scientifique et technologique, préparation à l'usage des technologies de l'information et à l'entrepreneuriat, etc. Une attention particulière sera accordée à la lutte contre les stéréotypes et les préjugés liés au genre. La diffusion de ces programmes s'appuiera sur la mise à disposition de ces derniers dans les écoles et les services déconcentrés par tous les moyens disponibles (format papier, numérique etc.) et la réalisation d'actions de formation continue spécifiques, dans le cadre d'un dispositif de formation continue stable.

Un effort spécifique sera mené pour renforcer les apprentissages et la culture scientifiques ainsi que l'utilisation des TIC à tous les niveaux du secteur. Pour le primaire, aux côtés de la diffusion de manuels de sciences au même titre que les manuels de lecture et de calcul, un kit de matériel scientifique sera défini et disponibilisé dans l'ensemble des écoles. Il visera à permettre les manipulations/observations utiles aux apprentissages prévus dans les programmes tout en étant constitué de matériels peu coûteux et pouvant être le plus possible produits localement, tout en renforçant les capacités de l'imprimerie de l'INRAP (numérique et papier). L'ensemble des enseignants bénéficiera également à minima d'une semaine de formation sur les contenus scientifiques et méthodes d'enseignements préconisées. **L'apprentissage numérique sera étendu**, à partir des premières expériences réussies ces dernières années et prévues d'atteindre une centaine d'écoles d'ici fin 2025. Avec la collaboration du secteur privé, la connexion des écoles, la dotation des équipements et la formation des enseignants, ainsi que la mise à disposition de supports numériques, devrait permettre cette extension.

L'objectif est de doter tous les élèves d'un manuel en français, calcul et sciences. L'effort est estimé à près de 1,5 milliards de FCFA en moyenne par année (stratégie 2021-2030).

La construction et l'équipement de bibliothèques dans 50% des écoles envisagés dans la stratégie d'ici 2030 impliqueraient un effort estimé à plus de 2 milliards de FCFA/an en moyenne. Des modalités moins coûteuses permettant l'accès des élèves et des enseignants aux livres sont donc à rechercher pour renforcer la soutenabilité financière de la stratégie et éventuellement, accroître la couverture prévue.

L'évolution des pratiques pédagogiques vers une meilleure prise en compte des enjeux de genre viendra soutenir la rétention des filles dans les établissements et les encourager à s'orienter dans les niveaux supérieurs et notamment dans des filières scientifiques. Il s'agira également d'appliquer l'approche de la pédagogie sensible au genre en s'appuyant sur les expériences acquises conjointement par FAWE, l'UNESCO-IICBA et l'UNICEF.

Levier 2 : Améliorer les conditions de travail, les qualifications professionnelles des enseignants et leur encadrement



Les conclusions des Etats Généraux soulignent le déficit en enseignants et les mauvaises conditions d'enseignement et d'apprentissage : Les enseignants nécessaires à l'encadrement des élèves sont dans une situation d'insuffisance quantitative et qualitative couplée à une fonction enseignante peu valorisée qui ne favorise pas la motivation. Les enseignants bénévoles qui ne disposent d'aucune formation pédagogique représentent 53% des effectifs d'enseignants au primaire et 47% au collège. Quant à l'insuffisance quantitative, elle se traduit par des effectifs pléthoriques dans les salles de classe avec des ratios élèves/enseignant élevés, en moyenne 62 dans les écoles primaires publiques et allant au-delà de 100 dans plusieurs localités du pays.

Les Etats Généraux préconisent une harmonisation des statuts des enseignants, la prise en charge des enseignants bénévoles par le budget de l'État, la revalorisation et l'attractivité de la profession par un statut social conférant plus de la considération, un bon système de rémunération et de récompenses, de bonnes conditions de travail, une bonne perspective de carrière articulée aux acquis d'expérience et de formation, et une rationalisation de l'allocation des enseignants sur le territoire national par un système d'affectation et de déploiement adéquat.

Par ailleurs la chaîne d'encadrement pédagogique est confrontée à plusieurs difficultés qui limitent l'efficacité de l'inspection pédagogique avec un faible contrôle sur l'absentéisme des enseignants, le respect du quantum horaire requis et des normes pédagogiques.



S'agissant des statuts et des rémunérations, l'Etat a initié un processus de prise en charge des enseignants bénévoles et envisage sa pérennisation dans le cadre de la mise en œuvre de la loi de décentralisation.

Le cadre de partenariat s'attachera à renforcer la qualification des personnels enseignants, l'amélioration des conditions de travail et à assurer un suivi et une supervision pédagogique effective.

Un enjeu important est ici d'installer un dispositif de formation initiale et continue stable, pérenne et piloté efficacement afin de répondre aux besoins des enseignants et des élèves. La SSE prévoit d'assurer à minima trois semaines de formation continue tous les quatre ans à l'ensemble des enseignants. Afin d'assurer la viabilité financière du dispositif et sa pertinence, des priorités devront être définies et régulièrement actualisées aux niveaux central et local en fonction des difficultés d'enseignement exprimées par les enseignants et les difficultés d'apprentissage constatées grâce aux évaluations. L'une des interventions possibles serait d'utiliser l'approche "Enseigner au bon endroit" expérimentée par le MEPPSA et l'UNICEF. Ensuite, la mise en œuvre des formations devra s'appuyer sur un dispositif local et stable de formateurs, issus et/ou supervisés par les services déconcentrés et dont l'action sera pilotée, suivie et évaluée par le niveau central. L'usage de dispositifs d'auto-formation et de formation à distance sera également exploité. Pour disposer à la base d'enseignants qualifiés dans la durée, en lien avec les préconisations des Etats Généraux, les interventions mettront un accent sur le renforcement des capacités pédagogiques des écoles normales de formation initiale des enseignants (ENI, ENFICE, ENS), la révision des programmes pour les arrimer aux nouveaux programmes scolaires et l'amélioration de la qualité des apprentissages au sein de ces écoles qui sera suivie à travers une extension du DNEAS. Par ailleurs, comme adopté par les EGENFR, le recrutement des enseignants au primaire se fera à partir de la licence pour rehausser les compétences académiques de base des enseignants.

Dans le cadre de leur formation, les enseignants bénéficieront d'une pédagogie sensible au Genre et à l'inclusion.

Outre le renforcement des compétences des enseignants, l'amélioration de leurs conditions de travail induira nécessairement **une mise à niveau des équipements de la salle de classe**, incluse avec le levier 3, qui doit aussi contribuer à l'amélioration des conditions de travail des enseignants.

En parallèle, l'Etat doit poursuivre un effort de recrutement des enseignants pour assurer une décroissance des tailles de classe et ramener les taux d'encadrement au niveau des normes pédagogiques requises, améliorant ainsi les conditions d'exercice du métier. Ces recrutements seront axés prioritairement sur la réduction de l'effectif des enseignants bénévoles en privilégiant les zones les plus défavorisées.

Le rôle des services déconcentrés dans l'encadrement des écoles et des enseignants sera facilité par la fourniture, par l'Etat, des moyens de déplacement, articulés à l'utilisation d'outils TIC de suivi, afin d'améliorer la transformation des ressources déployées sur le terrain en résultats d'apprentissage. Ce dispositif logistique sera renforcé par l'utilisation de système numérique de suivi en ligne des écoles et des enseignants. Ces investissements s'accompagneront de l'affectation suffisante et rationnelle par l'Etat des personnels dans ces structures. Le pacte de partenariat permettra le **perfectionnement de leur formation initiale et continue**, dans les établissements de formation de formateurs redéfinis.

Levier 3 : Assurer un environnement scolaire favorisant la qualité et l'équité



Des conditions matérielles d'accueil et d'encadrement peu satisfaisantes. Les conditions d'accueil matérielles se sont dégradées pour tous les élèves. Les infrastructures scolaires (salles de classe, latrines, points d'eau, tables-bancs, etc.) n'ont pas suivi le rythme d'accroissement des effectifs. Cela a entraîné l'augmentation des ratios élèves/salles de classe à tous les niveaux (50 au primaire, 92 au collège et 174 au lycée) et la dégradation des infrastructures, notamment en milieu rural. Les manuels scolaires disponibles restent insuffisants et inégalement répartis.

Au niveau primaire, les dernières statistiques disponibles pour 2019-20 montrent que 4,6 élèves des écoles primaires publiques se partagent un manuel de lecture et 3 élèves se partagent un livre de calcul. Ces données sont améliorées par rapport à la base du constat des EGENFR précédemment cité, qui portait sur l'année scolaire 2017-18, mais demeure en deçà de la situation souhaitable. De plus, d'importants aléas dans la répartition des manuels défavorisent les écoles des zones reculées à accès difficile. L'enseignement des sciences et technologies et l'usage des TIC sont limités, par manque d'équipements tout d'abord mais également de compétences des enseignants et des cadres, tant en termes d'enseignement des sciences et technologies (connaissances académiques et pratiques didactiques) qu'en termes d'usage des TIC pour l'enseignement.

L'encadrement des élèves a connu une dégradation généralisée, notamment en zone rurale suite aux croissances d'effectifs et aux restrictions budgétaires. Dans les écoles primaires publiques, le ratio élèves/enseignants s'élève en moyenne à 63,8, plus élevé si on ne considère que les enseignants qualifiés et/ou fonctionnaires. Dans l'enseignement secondaire, la taille des classes pédagogiques est très élevée avec une moyenne de 89 élèves par classe dans les collèges publics et 115 dans les lycées publics.

Les filles et les garçons accèdent presque équitablement à la maternelle et à l'école primaire et affichent les mêmes niveaux de rétention jusqu'à la fin du primaire. Cependant, les écarts se creusent aux niveaux supérieurs. Au lycée, la moindre proportion des filles s'accompagne d'un choix de filière plus littéraire pour ces dernières. Dans l'enseignement technique et professionnel, la part d'apprenants de sexe féminin est de 54,8%, et varie selon les filières, 10,8% dans les filières industrielles tandis que les filières des services sont quasiment entièrement féminisées. La question est de préserver les acquis réalisés dans l'enseignement primaire et permettre à plus de filles des perspectives de scolarisation après le primaire.

Le corps enseignant est très féminisé, avec 49% de femmes dans les écoles primaires publiques, et sensiblement plus dans les écoles privées. En revanche, les femmes sont moins nombreuses parmi les directeurs d'écoles publiques, 36% des élèves participants au DNEAS 2023 étaient scolarisés dans des écoles dirigées par des femmes. En termes de performances, au plan national, il n'est observé aucune différence en lecture comme en mathématiques entre les élèves dont le directeur est un homme et ceux dont le directeur est une femme. Cependant, dans les départements de Kouilou et Cuvette, les élèves dont l'école est dirigée par une femme sont significativement plus performants en lecture et en mathématiques que leurs camarades dont l'école est dirigée par un homme.



L'État prendra en charge les emplois supplémentaires d'enseignants, afin d'accompagner l'accroissement des effectifs d'élèves, permettre une baisse du nombre d'élèves par enseignant et réduire le nombre des enseignants bénévoles. Cet important effort doit permettre d'atteindre les objectifs de 40 élèves par enseignant en 2030 et de la prise en charge quasi-totale des bénévoles d'ici 2035 (objectifs de la SSE). **Pour l'ensemble des structures publiques et conventionnées, les dotations financières accompagneront la croissance des effectifs**, avec un niveau par élève majoré progressivement, afin d'assurer le fonctionnement normal des établissements et d'éviter le recours au financement par les parents.

Les actions dans le cadre de partenariat porteront sur les conditions d'accueil dans les établissements scolaires.

Le programme de construction scolaire et d'équipement de l'Etat figurant dans la stratégie est important et prévoit la réalisation, chaque année de plus de 700 salles de classe, 1 200 latrines et 200 points d'eau (cible de 3 latrines pour 100 élèves à l'horizon 2035, à raison de 1 latrine pour environ 50 garçons et 2 latrines pour environ 50 filles) et enfin, 35 blocs administratifs. Une attention sera portée pour rendre ces constructions plus vertes (au niveau énergétique et au niveau de leur environnement) et respecter les normes inclusives. Le programme d'équipement mobilier vise à répondre à l'ensemble des besoins et impliquera un investissement annuel d'environ un milliard de FCFA. La priorité sera tout d'abord donnée aux écoles à cycle incomplet et à effectifs pléthoriques et plus largement, sur les ratios élèves/salle de classe, pour ensuite être définie sur la base de l'exploitation de la carte scolaire, lorsque les processus et outils correspondants seront mis en place. Ces programmations devront être recalibrées pour tenir compte des mesures préconisées par les Etats Généraux, notamment s'agissant de la classe de CP unique et la généralisation d'une année de préscolaire.

Tout comme pour le préscolaire, les modalités de construction de salles de classe devront être diversifiées pour absorber les volumes attendus et limiter les coûts. L'usage des matériaux produits localement sera également exploité et articulé avec l'utilisation de l'approche communautaire. Par ailleurs, la conception de plans types ou « paquets minimum » seront développés en fonction des configurations organisationnelles.

La mise à niveau sanitaire des écoles avec un accès à une eau potable, des dispositifs de lavage des mains et la construction de latrines.

Le développement de la pratique sportive sera accompagné par des dotations directes et/ou indirectes aux écoles leur permettant de recevoir ou se procurer le matériel nécessaire. L'accès à des infrastructures dédiées sera pensé de manière mutualisée entre plusieurs établissements et avec les installations publiques des localités.

L'équité sera renforcée grâce au soutien de la demande de scolarisation via la distribution de kits scolaires pour les populations pauvres et marginalisées (autochtones, enfants en situation de handicap, filles) et l'extension des cantines scolaires aux écoles dans les zones de pauvreté, où la scolarisation est la plus faible.

Concernant le développement et la pérennisation des cantines scolaires, l'expérience du PAM sera mobilisée pour identifier les zones ou écoles défavorisées prioritaires et définir les modalités d'intervention. Les orientations à terme visent la prise en charge progressive des cantines par l'Etat et les communautés éducatives à travers une approche endogène.

Les centres de rescolarisation de l'EBNF, qui visent à offrir une seconde chance aux élèves en situation de décrochage et à favoriser leur réinsertion dans le système formel recevront des appuis analogues aux écoles formelles.

L'enjeu spécifique des élèves en situation de handicap bénéficiera d'une double approche. Le soutien aux écoles privées et confessionnelles spécialisées sera tout d'abord consolidé avec une dotation globale indicative de 100 millions de FCFA/an. En collaboration avec ces structures et avec le soutien des PTF, des expériences pilotes d'éducation inclusive dans les écoles publiques « classiques » seront menées afin de définir des dispositifs pédagogiques efficaces et soutenables qui pourront ensuite être diffusés dans le système.

L'institutionnalisation des comités de gestion des écoles permettra de mettre en place un dialogue local de gestion entre les différentes parties prenantes des écoles (direction, parents d'élèves, enseignants, etc...). Ceux-ci auront comme missions principales la validation, le suivi et l'évaluation de projets d'écoles convenus et le suivi de l'usage des ressources mises à disposition de l'établissement. Cette institutionnalisation se traduira par la précision des missions et tâches de ces COGES, l'élaboration et la diffusion d'un guide pratique à leur endroit et l'accompagnement de leur fonctionnement par les services déconcentrés.

Par ailleurs, les grossesses précoces touchent 26% des jeunes filles et constituent un véritable frein à l'éducation des filles à partir du 1^{er} cycle du secondaire. Quant aux mariages précoces, ils affectent 6,1% des filles. La prévalence du VIH/Sida, en augmentation, a atteint le taux de 4,1% en 2023. Face à cette situation préoccupante qui affecte le système éducatif et la santé des jeunes, les interventions au titre du Pacte de partenariat accorderont une importance au **renforcement des programmes d'éducation à la santé et au bien-être** en vue de permettre aux jeunes filles et garçons d'accéder aux informations utiles de prévention et aux services appropriés de santé et de prise en charge. **Ce volet sera consacré également à la lutte contre les violences basées sur le genre via des campagnes de sensibilisation.**

Levier 4 : Préparer les apprentissages avec une classe pré-primaire implantée dans les écoles primaires



L'éducation préscolaire est peu développée et s'adresse aux familles urbaines plus aisées. Le taux brut de préscolarisation est de 16%, légèrement plus élevé pour les filles que pour les garçons. Le plus grand nombre des élèves vivent à Brazzaville (45%) et à Pointe Noire (35%) ; l'éducation préscolaire reste à ce jour l'apanage des enfants urbains. De plus, l'offre étant payante aussi bien dans les structures publiques que privées, l'éducation préscolaire est réservée aux enfants bénéficiant d'une certaine aisance économique ; autrement dit, les conditions ainsi que les modalités d'accès aux écoles maternelles publiques et privées excluent *de facto* les familles pauvres et le milieu rural

Par ailleurs, le développement de l'école maternelle de type classique avec trois sections n'est actuellement pas financièrement soutenable.

Enfin, les expériences d'éducation préscolaire « communautaires » mises en œuvre ces dernières années n'ont pas fourni les résultats escomptés et cette approche n'est donc plus envisagée pour le développement de l'offre. Dans ce cadre, la préscolarisation complète de trois années semble représenter un coût-bénéfice trop limité.



Interventions

La stratégie pour développer l'enseignement préscolaire est de privilégier l'accueil des enfants de 5 ans pour offrir dès 2030 au moins une année de préscolarisation à la moitié des enfants, de rapprocher l'offre de la population par la mise en place de classes préscolaires dans les écoles primaires notamment rurales, et d'accroître l'offre publique pour la rendre accessible à toutes les catégories de la population.

Les Etats Généraux de l'Education Nationale, de la Formation et de la Recherche préconisent la généralisation d'une année de préscolarisation, intégrée au cycle obligatoire d'éducation de base de 10 ans.

Des classes pré-primaires dans les écoles primaires. Cette stratégie est retenue dans le cadre de la SSE 2021-30, mais peine à être mise en œuvre. La non-mobilisation des ressources financières en est la raison principale. Une expérience pilote est en cours à travers le Projet d'Appui à la Stratégie Sectorielle de l'Education (PASSE) financé par le GPE et mise en œuvre notamment par le MEPPSA et l'UNICEF dans deux départements (Cuvette-Ouest et Plateaux) qui vise l'implantation d'une salle de classe du préscolaire au sein de 40 écoles de l'enseignement primaire. Elle permettra de tirer les leçons nécessaires en vue de fixer les balises pour la généralisation de ce dispositif.

L'équité sera renforcée avec la priorisation des zones rurales et défavorisées dans le ciblage de l'implantation de l'offre, mais également en assurant l'accès des élèves à une cantine scolaire grâce au développement des cantines des écoles primaires accueillant une classe de préscolaire.

Afin d'accompagner la restructuration de l'offre de préscolaire et l'amélioration de la qualité des apprentissages, **les structures de préscolaire seront équipées en jeux, matériels d'éveil et d'apprentissages et en livres en veillant à intégrer les considérations relatives à l'égalité de genre**, les classes de préscolaires construites dans les écoles primaires, accueillant principalement des enfants de 5 ans, seront équipées et dotées en conséquence.

La restructuration de l'offre de préscolaire impliquera l'adaptation des curricula aux deux durées possibles de préscolarisation (une année et trois années), en cohérence avec le cadre d'orientation curriculaire consolidé autour de l'enseignement de base de 10 ans.

1.2.2. La réforme du système : instaurer un pilotage prenant en compte les questions d'équité et de qualité

Levier 5 : Renforcer le pilotage de la qualité

Ce levier concerne différents aspects de la gouvernance du secteur tel que le pilotage curriculaire, le système d'évaluation des acquis scolaires, les performances internes, l'efficacité de la transformation des ressources en résultats scolaires et la résilience du système éducatif congolais.



Le pilotage curriculaire du secteur est insuffisant. Aucun cadre d'orientation curriculaire ne permet de mettre en cohérence et d'articuler l'ensemble des offres éducatives et notamment, la chaîne de formation initiale des enseignants. L'INRAP ne dispose pas des capacités suffisantes pour jouer son rôle de référence curriculaire et les institutions de formation des enseignants (ENI, ENFICE, ENS, ISEPS, INJS) peinent à produire l'ensemble des compétences et connaissances nécessaires aux futurs enseignants et cadres du secteur, notamment à cause d'un manque de collaboration entre les Ministères de tutelle sur ce sujet et par conséquent l'absence de synergie orientée par un cadre juridique approprié.

Le secteur de l'éducation reste marqué par la faiblesse de la production des données sur les acquis scolaires et la mise en place de programmes locaux de pilotage de la qualité. En effet, le système national d'évaluation des acquis scolaires dans l'enseignement primaire et secondaire n'est pas encore fonctionnel pour assurer une évaluation régulière des apprentissages. Les données disponibles sur les acquis scolaires restent principalement tributaires des évaluations conduites par le PASEC. Toutefois le pays vient d'expérimenter la mise en place d'un Dispositif National d'Evaluation des Acquis Scolaires (DNEAS) aligné sur la méthodologie du PASEC qui a publié en 2024 les premiers résultats. Ce système reste confronté à d'importants défis de ressources financières et de compétences techniques nationales pour assurer la continuité des évaluations périodiques et la pérennisation du système.

Les performances internes du système éducatif au Congo restent relativement faibles. Elles sont caractérisées d'abord par des redoublements importants. En moyenne, la proportion des redoublants dans les effectifs atteint en moyenne un quart des effectifs dans le cycle primaire, au collège et au lycée avec des pics au CE1, en 3^{ème} et en terminale. Sur le plan régional, le Congo occupe le 4^e rang concernant les redoublements parmi les 26 pays de l'Afrique au sud du Sahara recensés.

Par ailleurs, le système éducatif est affecté par une faiblesse de l'efficacité dans la gestion des ressources financières, humaines et matérielles qui ne permet pas d'assurer efficacement la transformation des ressources allouées au système en résultats scolaires tangibles. La gestion des moyens alloués au système éducatif reste largement concentrée dans les services centraux et l'aléa dans l'allocation des enseignants aux écoles demeure élevé.

Enfin, le pilotage du système pâtit d'un déficit de résilience et de gestion de l'éducation en situation d'urgence. La continuité de la qualité du secteur n'est pas assurée en cas de crises liées notamment aux pandémies, catastrophes et effets du changement climatique. En effet, l'expérience de la COVID 19 et les inondations récurrentes qui touchent les zones bordant le fleuve Congo et ses affluents ont mis en exergue la nécessité de doter le secteur de dispositifs et de politiques pour faire face aux risques en milieu scolaire.

Ces crises qui sont de plus en plus fréquentes affectent en priorité des populations déjà marginalisées. En 2023-2024, les départements à risque qui sont parmi les moins performants dans le secteur, comptent près de 50 000 enfants d'âge scolaire.



L'objectif de ce levier est de doter le système éducatif congolais des capacités et d'outils de pilotage et de gestion institutionnelle afin de permettre aux acteurs d'assurer leurs missions et ainsi de répondre pleinement aux besoins en cadrage politique, planification et suivi du secteur.

Mettre en œuvre la réforme curriculaire. Il s'agira d'une part, de créer **les conditions pour la mise en œuvre de la réforme curriculaire à savoir, la finalisation de l'élaboration du cadre d'orientation curriculaire (COC), le renforcement des capacités opérationnelles de l'INRAP et la mise en place d'une politique du livre.**

Les perspectives d'universalisation d'un enseignement de base de 10 ans autour de finalités renouvelées, l'évolution souhaitée des pratiques pédagogiques et d'évaluation, la volonté de fluidifier les parcours des élèves en développant les passerelles, les différentes initiatives en cours de rénovation des programmes et les besoins d'articulation des dispositifs d'enseignement et de formation initiale et continue militent aux côtés d'autres éléments pour consolider **un ensemble clair et cohérent d'orientations curriculaires** (au sens large). Cette nécessité est renforcée par les recommandations des Etats Généraux de l'Education Nationale, de la Formation et de la Recherche qui redessinent le cycle de la scolarisation obligatoire de 10 ans incluant une année de préscolaire, cinq années de primaire et 4 années de collège.

Le COC permettra de couvrir les éléments suivants :

- ▶ Les finalités de l'École congolaise ;
- ▶ La structure du système éducatif : profil d'entrée et de sortie aux différents niveaux et sous-systèmes, y compris l'ETPFQ et les éducations spécialisées, ainsi que les passerelles structurant les parcours de l'apprenant ;
- ▶ Le principe des programmes d'enseignement et les approches et pratiques pédagogiques à promouvoir ;
- ▶ Le profil et les dispositifs de formation des enseignants et personnels d'encadrement ;
- ▶ L'environnement d'apprentissage : les ressources matérielles, didactiques et pédagogiques ;
- ▶ Les principes d'évaluation des apprentissages, des enseignements et des programmes, ainsi que de l'efficacité externe du système, notamment pour l'ETFPQ et l'enseignement supérieur (insertion).

Les travaux en lien avec l'élaboration de ce COC ont été initiés ; il est envisagé de consolider les travaux en cours et de diffuser le COC fin 2024.

Ces travaux de rénovation et de conception curriculaires seront confiés à l'INRAP et bénéficieront de la collaboration avec des expertises nationales et internationales sous forme d'assistance technique et/ou de partenariats afin de permettre un renforcement de compétences ouvert sur les approches et pratiques de la sous-région et du monde. En outre, les équipements pédagogiques et didactiques de l'INRAP seront renouvelés afin de le doter de moyens suffisants pour assurer son rôle central dans la conception et le pilotage curriculaire.

Envisagée comme partie intégrante de cette réforme curriculaire et afin de compléter la dotation de tous les élèves d'un manuel en français, calcul et sciences et le renforcement de l'accès au livre (Lever 1), **une politique du livre intégrée sera élaborée** afin de couvrir l'ensemble des enjeux correspondants relatifs (conception/acquisition des manuels, droits d'auteurs gratuits et appartenant à l'Etat,

distribution, conservation, bibliothèques scolaires etc.) et envisageant les différentes modalités possibles et l'implication des parents d'élèves.

L'ensemble de ces travaux en lien avec la réforme curriculaire intégreront les considérations relatives à l'égalité de genre. Cela se fera par la prise en compte transversale du genre dans l'éducation à travers l'égalité et l'équité pour une transformation des inégalités de genre. A ce niveau, l'UNICEF a déjà outillé des directeurs centraux et généraux du MEPPSA et les membres du Comité Technique sur la Planification du Secteur de l'Education Sensible au Genre (GRES) et au leadership transformateur pour l'égalité des genres.

Réforme du système d'évaluation et de certification. Le pays s'est doté depuis mars 2022 d'un **Dispositif National d'Évaluation des Acquis Scolaires (DNEAS)** avec l'appui de la Banque mondiale dans le cadre du projet PRAASED qui est désormais fonctionnel. Une évaluation des acquis scolaires en deuxième et cinquième année du primaire a été menée sur l'année scolaire 2022-2023 selon la méthodologie « PASEC ».

Toutefois, la systématisation générale et régulière de l'évaluation des acquis des élèves implique de travailler à la pérennisation de ce dispositif afin d'exploiter les résultats pour le pilotage du système (actualisation des contenus d'enseignement, ajustement des actions de formation continue). **Il est donc envisagé dans le cadre du Pacte de partenariat de soutenir et de renforcer ce dispositif via (i) la publication et la diffusion des résultats de cette première évaluation au niveau infranational, (ii) la poursuite du renforcement des capacités des évaluateurs d'autre part, et enfin, (iii) le soutien à la systématisation et à l'informatisation de la gestion des examens ; l'extension du DNEAS aux écoles de formation initiale des enseignants du primaire (ENI et ENFICE).**

D'autre part, afin de renforcer l'efficacité du système et de diminuer les redoublements, il est prévu d'élaborer et diffuser des directives pour améliorer la pertinence des décisions de passage et de redoublement. La diminution substantielle du redoublement est étroitement corrélée à l'amélioration des acquis des élèves. Il est également reconnu qu'un ensemble de décisions de redoublement sont prises de manière sous-optimale, trop souvent marquées par la subjectivité des décisions individuelles et générant trop d'échecs et d'abandons.

Ainsi, aux côtés d'un travail de fond sur les pratiques d'évaluation, un recadrage des instructions concernant ces décisions sera réalisé et visera notamment à réinstaller de manière systématique la pratique du conseil de classe collégial. L'application de ces pratiques sera étroitement encadrée par les services déconcentrés.

Enfin, ce levier comprend une action de renforcement de la résilience du système. Le pays a pu capitaliser l'expérience de la riposte au COVID-19 et dispose d'une capacité de gestion de l'école en situation d'urgence, au moyen d'une chaîne de télévision éducative (EADTV) et de fascicules de cours qui sont, respectivement, des outils d'enseignement à distance et d'école à domicile. Par ailleurs, les ministères sectoriels travaillent désormais en collaboration avec le ministère des affaires sociales et de l'action humanitaire. Cependant le pays ne dispose pas d'une stratégie nationale harmonisée de riposte contre l'impact des crises et catastrophes qui affectent le système éducatif. **Il est donc envisagé de fournir un cadre stratégique et politique relatif à l'Education en situation d'urgence pour assurer la résilience du système face aux tensions socio-sanitaires et aux catastrophes.**

Levier 6 : Renforcer le système d'information statistique et la carte scolaire



Le Système d'Information et de Gestion de l'Education (SIGE) et la Carte Scolaire ne délivrent pas les informations statistiques de qualité utiles aux décideurs, partenaires et acteurs du système éducatif dans des délais raisonnables. Le SIGE et la carte scolaire sont confrontés à de nombreuses difficultés organisationnelles, techniques et financières. La non-opérationnalisation - la fonction de production de données statistiques à plusieurs domiciles sans aucune coordination - et la non-déconcentration du Système d'Information et de Gestion de l'Education (SIGE) qui ne permettent pas de recueillir les données de manière systématique et sur l'ensemble du pays.

Cette situation couplée à la faiblesse des compétences techniques et à la limite des outils informatiques utilisés dans le cadre de la gestion des bases de données scolaires ne permet pas de disposer d'une culture systémique du pilotage axé sur les besoins réels et les enjeux stratégiques du système éducatif. Par ailleurs, il n'existe pas de lignes budgétaires affectées à la production des statistiques et le fonctionnement du SIGE repose essentiellement sur le financement des partenaires techniques et financiers.



L'objectif de ce levier est de consolider et de pérenniser les actions entreprises avec l'appui du projet PRAASED et désormais avec l'appui de l'UNESCO sur le système statistique et la carte scolaire.

Les actions de ce levier visent :

1. **Un SIGE Sectoriel intégré** : Mettre en place un SIGE Sectoriel intégré qui fédère les statistiques de l'ensemble des sous-secteurs de l'éducation et les différentes sources de données thématiques sur une plateforme sectorielle unique ;
2. **Un SIGE décentralisé** : Assurer la décentralisation du SIGE dans les 12 départements ;
3. **Un SIGE basé sur les TICs** : Moderniser le système de collecte des données à travers l'utilisation des supports électroniques ;
4. **Un SIGE pérenne** : Rendre autonome au plan technique et financier les départements ministériels en charge du secteur de l'éducation dans le processus de gestion du SIGE et de la production des annuaires statistiques et de la carte scolaire.

Le renforcement du système statistique sera consolidé à travers l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan stratégique de développement et du SIGE et de la Carte scolaire numérique. Les orientations stratégiques de ce plan seront axées sur les aspects liés au renforcement, à la modernisation et à la pérennisation du SIGE et de la carte Scolaire. A cet effet, la vision stratégique reposera sur la décentralisation du SIGE dans les départements portée par le TICs, l'utilisation des supports numériques de collecte des données en ligne qui remplaceront à terme les questionnaires papiers, le

géoréférencement des établissements scolaires, l'immatriculation des élèves, l'élargissement du champ de couverture du SIGE aux autres données thématiques du secteur (données financières, examens nationaux, acquis scolaires, projections démographiques), le renforcement et l'interconnexion des bases de données du Ministère. La disponibilité de ces informations permettra d'élaborer et d'institutionnaliser une carte scolaire numérique accessible en ligne pour améliorer l'efficacité de la prise de décision et d'améliorer l'équité notamment concernant la répartition des enseignants.

Les efforts de professionnalisation des fonctions de planification et de statistique au niveau central et déconcentré seront poursuivis via la formation des acteurs concernés aux nouveaux outils et processus.

Une attention particulière sera accordée à la production de statistiques relatives au Genre et aux populations vulnérables.

1.2.3. Programme triennal des interventions du Pacte

Réforme prioritaire :

Amélioration de la qualité des apprentissages et des enseignements

PROGRAMMATION TRIENNALE DES ACTIONS ET RESULTATS			
LEVIERS	2024-2025	2025-2026	2026-2027
1. Consolider les programmes et le cadre didactique	Les programmes de français et de mathématiques du CP et du CE sont actualisés au regard de la réforme curriculaire et des perspectives des EGENFR	Les programmes de français et de mathématiques du CM sont actualisés au regard de la réforme curriculaire et des perspectives des EGENFR	Les manuels de français et mathématiques du CP/CE/CM sont diffusés
		Les guides du CP/CE/CM du maître et de l'élève en français et mathématiques sont élaborés et/ou ajustés au regard de la réforme curriculaire et des perspectives des EGENFR	Le kit de formation scientifique est élaboré et distribué
		Les programmes des autres disciplines sont élaborés et/ou révisés au regard de la réforme curriculaire et des perspectives des EGENFR	
2. Améliorer les conditions de travail, les qualifications professionnelles des enseignants et leur encadrement	Les programmes des écoles normales de formation sont révisés pour les arrimer aux nouveaux programmes scolaires et sont disponibles	Le dispositif de formation continue est institutionnalisé et opérationnel	Les enseignants du préscolaire sont formés aux nouveaux programmes
	Les enseignants du primaire sont formés (dans la continuité du PRAASED et du PASSE) aux nouveaux programmes	Les enseignants du primaire sont formés (dans la continuité du PRAASED et du PASSE) aux nouveaux programmes	Les enseignants du primaire sont formés (dans la continuité du PRAASED et du PASSE) aux nouveaux programmes
	Le dispositif de formation continue est structuré et élaboré		
3. Assurer un environnement scolaire favorisant la qualité et l'équité	Le nombre d'enseignants bénévoles pris en charge par l'Etat augmente.	Le nombre d'enseignants bénévoles pris en charge par l'Etat augmente.	Le nombre d'enseignants bénévoles pris en charge par l'Etat augmente.
	Une stratégie pour le programme de construction scolaire (Primaire) de l'Etat (salles, mise à niveau sanitaire, cantines) ciblant en priorité les zones rurales et les populations vulnérables est élaborée en s'appuyant sur l'expérience du PASSE Le programme de construction scolaire est planifié	Les sites de construction scolaire sont identifiés et évalués Les études de faisabilité et géotechniques sont réalisées Les entreprises sont sélectionnées et contractualisées	Le programme de constructions a démarré

Réforme prioritaire :

Amélioration de la qualité des apprentissages et des enseignements

PROGRAMMATION TRIENNALE DES ACTIONS ET RESULTATS			
LEVIERS	2024-2025	2025-2026	2026-2027
	Des kits scolaires sont distribués dans les zones de vulnérabilités identifiées	Des kits scolaires sont distribués dans les zones de vulnérabilités identifiées	Des kits scolaires sont distribués dans les zones de vulnérabilités identifiées
	Les COGES sont mis en place et opérationnels conformément à leurs prérogatives	Des cantines scolaires sont mises en place dans les zones de vulnérabilités identifiées	Des cantines scolaires sont mises en place dans les zones de vulnérabilités identifiées
4. Préparer les apprentissages avec une classe pré-primaire implantée dans les écoles primaires	Des normes nationales de qualité pour la généralisation de l'enseignement de préscolaire sont élaborées, institutionnalisées et divulguées		
	Les sites de construction pour le préscolaire sont identifiés et évalués Les études de faisabilité et géotechniques sont réalisées Les entreprises sont sélectionnées et contractualisées	Le programme de constructions a démarré	Le programme de constructions a démarré
	Les programmes du préscolaire sont élaborés et diffusés		Les classes préscolaires sont équipés en matériels pédagogiques et didactiques
5. Renforcer le pilotage de la qualité	Une étude des perspectives fixées par les Etats généraux à savoir 5 années de primaire et la généralisation d'une année de préscolaire est réalisée. La stratégie sectorielle est actualisée.	Une unité des évaluations des acquis d'apprentissage au MEPPSA (DNEAS) est créée et les capacités de ses agents sont renforcées.	Une évaluation nationale des acquis d'apprentissage est organisée, les résultats sont diffusés et exploités à des fins de pilotage du système
	Une politique nationale du livre est élaborée et adoptée	La ligne budgétaire pour financer les évaluations nationales est abondée afin de mener une évaluation nationale sur 2026-2027	
	Le COC est finalisé, validé et publié (sur la base des travaux du PASSE et des conclusions des EGENFR)		
	Les capacités des agents de l'INRAP sont renforcées dans la continuité ce qui a été fait dans le PASSE		

Réforme prioritaire :

Amélioration de la qualité des apprentissages et des enseignements

PROGRAMMATION TRIENNALE DES ACTIONS ET RESULTATS			
LEVIERS	2024-2025	2025-2026	2026-2027
	Les résultats de l'évaluation nationale des acquis de 2023 sont publiés, diffusés et exploités		
	Le Congo Brazzaville participe au PASEC 2024 – les résultats sont exploités à des fins de pilotage du système		
	La réglementation sur le redoublement élaborée dans le cadre du PASSE est publiée et mise en application		
	Une politique nationale d'éducation en situation d'urgence est élaborée		
6. Renforcer le système d'information statistique et la carte scolaire	Un premier état d'un répertoire des établissements scolaires est constitué et disponible	Les capacités des acteurs du SIGE sont renforcées	Une plateforme intégrée pour le secteur de l'éducation est créée
	Les capacités des acteurs du SIGE sont renforcées	Une stratégie nationale globale pour le développement d'un Système d'Information de Gestion de l'Éducation (SIGE) intégré pour tous les ministères de l'éducation est élaborée et validée par l'ensemble des parties prenantes	Les annuaires statistiques sous sectoriels et l'annuaire statistique sectoriel scolaires 2023-24, 2024-25 et 2025-26 sont disponibles
	L'annuaire 2023-24 du MEPPSA est disponible	Un cadre juridique relatif au SIGE est élaboré et adopté	Un répertoire des établissements scolaires constitués en préalable aux recensements de 2026-27, avec un identifiant unique et une mise à jour des ouvertures et fermetures effectuées lors de la rentrée d'octobre 2026 est disponible et couvre l'ensemble des établissements scolaires congolais

1.2.4. La pertinence de la réforme pour faire progresser l'égalité de Genre et l'inclusion



Justification et approche

La réforme prioritaire permet d'aborder les questions liées au genre, à l'inclusion et à la résilience de manière transversale au niveau du secteur via des interventions à grande échelle permettant l'amélioration des apprentissages et des enseignements et au niveau du système, via des interventions destinées à renforcer la capacité du système à fournir des services publics d'éducation équitable et de qualité.

En République du Congo, un premier enjeu consiste à envisager le Genre selon une approche intersectionnelle. En effet, la problématique de l'accès et de la rétention en éducation de base est surtout prédominante pour les populations vulnérables et est prégnante dans les zones rurales.

Les filles et les garçons accèdent presque équitablement à la maternelle et à l'école primaire et affichent les mêmes niveaux de rétention jusqu'à la fin du primaire.

Cependant, les écarts se creusent aux niveaux supérieurs. Au lycée, la moindre proportion des filles s'accompagne d'un choix de filière plus littéraire pour ces dernières. Dans l'enseignement technique et professionnel, le poids d'apprenants de sexe féminin est de 54,8%, et varie selon les filières, 10,8% dans les filières industrielles tandis que les filières des services sont quasiment féminisées.

Des disparités importantes dans la répartition géographique de l'offre limitent les possibilités de poursuite d'études en milieu rural. Ainsi, dès le niveau collège, la population rurale ne représente plus que 12% des effectifs scolarisés (10% pour les filles), contre un poids de 31% au niveau du CP1.

Enfin, les populations vulnérables présentent une sous-scolarisation persistante. Les enfants issus des ménages pauvres sont moins présents au fur et à mesure que l'on monte dans les niveaux : à peine 2 % des enfants issus du quintile le plus pauvre accèdent à l'enseignement supérieur. La proportion des élèves autochtones scolarisés au niveau des collèges et des lycées est très faible alors qu'au niveau primaire, la scolarisation est meilleure, grâce à la présence des écoles ORA dédiées, mais dont le fonctionnement continue à nécessiter des appuis. Les élèves en situation de handicap (généralement pris en charge dans des écoles privées ou confessionnelles) ou les orphelins sont très peu nombreux à poursuivre des études au-delà du collège. La scolarisation des enfants réfugiés ou étrangers nécessite également une attention.

Un deuxième enjeu consiste à dépasser la prise en compte des inégalités de genre sous le prisme principalement de l'accès à l'éducation.

Il subsiste un travail conséquent à effectuer pour appréhender les inégalités de Genre du point de vue des normes sociales et culturelles et à les résorber via des actions « dans » (Lutte contre les stéréotypes et préjugés de Genre) et « par » l'éducation (Développement de l'esprit critique des élèves).

Il est à noter que République du Congo dispose d'un corpus d'études faites par les PTF concernant les violences basées sur le Genre en milieu scolaire et sur les normes sociales et culturelles en vigueur impactant la scolarité des filles et des garçons ; ces études ont peu fait l'objet d'une quelconque utilisation voire, elles restent assez méconnues. Un dernier enjeu consistera donc à capitaliser sur ces études et diagnostics existants, et à développer des actions de plus grande envergure pour réduire notablement ces violences, qui affectent davantage les filles.



La prise en compte du Genre dans le Pacte de partenariat a été envisagée pour répondre à ces différents enjeux. Le Pacte propose une combinaison d'interventions dites générales — qui ne ciblent pas forcément un sexe en particulier, et qui peuvent éventuellement bénéficier davantage aux filles qu'aux garçons (ou l'inverse) — et d'interventions sexospécifiques qui visent à atténuer les désavantages et barrières spécifiques que les filles ou les garçons rencontrent. En particulier, une analyse à tous les niveaux d'étude, avec une attention particulière à l'âge adolescent, permettra d'assurer une meilleure transition entre l'école, la formation et l'emploi des filles.

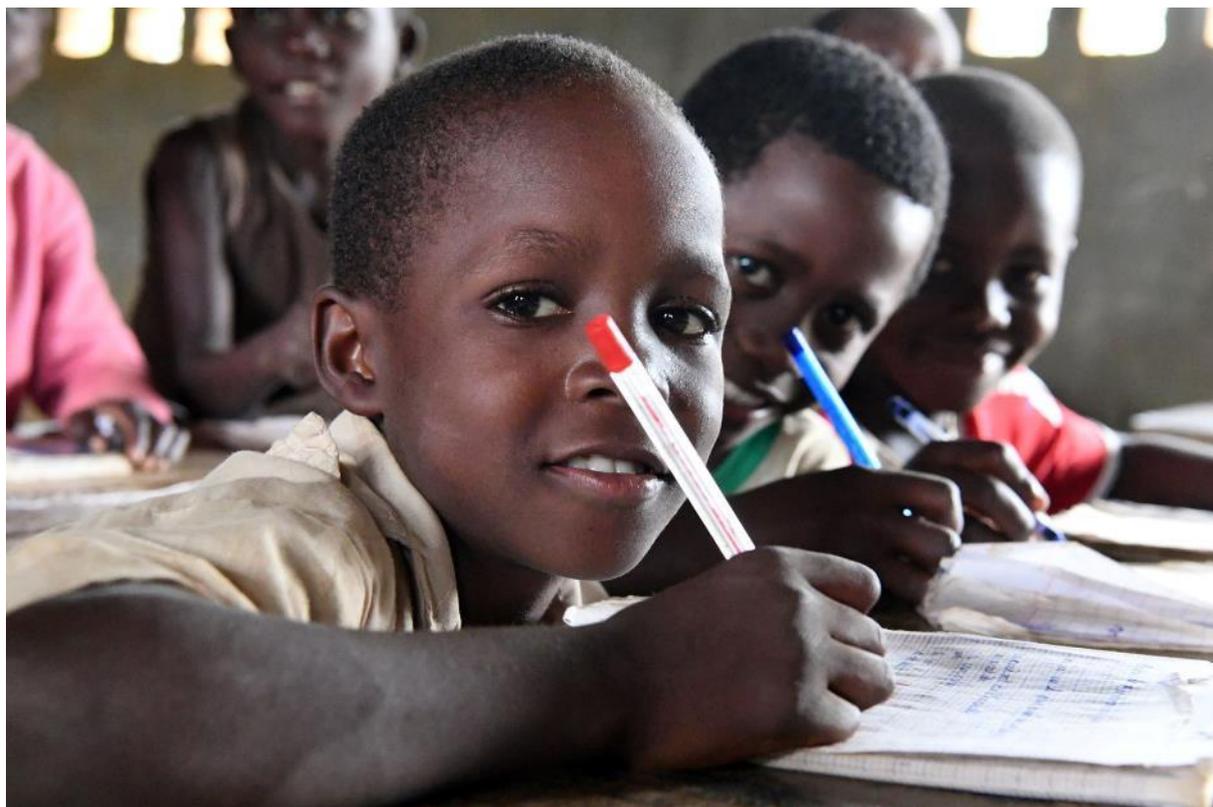
Intégrer des considérations d'égalité de genre et lutte contre les préjugés et stéréotypes liés au genre dans les programmes	Levier 1
Encourager la poursuite des études au secondaire et notamment dans les filières scientifiques	Levier 1
Instaurer une pédagogie sensible au Genre	Levier 2
Promouvoir un environnement sensible au Genre : lutte contre les violences de Genre dans les écoles (campagne de sensibilisation), créer des toilettes séparées pour les filles et les garçons et adaptées aux ESH	Levier 3
Soutenir l'offre et la demande de scolarisation des filles et des garçons en particulier des populations vulnérables dans les zones rurales	Levier 3
Soutenir les écoles privées et confessionnelles pour les ESH	Levier 3
Veiller à l'équité dans l'accès au préscolaire (Genre et zones rurales) ;	Levier 4
Intégrer des considérations d'égalité de genre et de lutte contre les préjugés et stéréotypes liés au genre dans le corpus pédagogique et didactique du préscolaire	Levier 4
Intégrer des considérations relatives à l'égalité de genre et à la lutte contre les préjugés et stéréotypes dans la réforme curriculaire	Levier 5
Développer une approche intersectionnelle dans le cadre de la production de données et d'analyses statistiques	Levier 6
Conduire des analyses quantitatives, qualitatives sur des sujets d'intérêt pour l'égalité de Genre (évolutions de cas de grossesse, absentéisme filles, sous-scolarisation des filles au secondaire...), transition formation/emploi des filles	Facteurs favorables
Développer une nouvelle stratégie et une politique nationale du Genre qui tiennent compte des dernières études menées concernant les VBG et les normes sociales et culturelles qui impactent la scolarité des filles et des garçons	Facteurs favorables
Vulgariser les textes concernant les VBG en vigueur	Facteurs favorables
Renforcer les outils et les instruments de gestion des affectations et des mutations des enseignants et tenir compte des besoins sexospécifiques dans les processus d'affectation et de mutation	Facteurs favorables
Former les cadres des directions techniques en charge de la planification, au niveau centrale et déconcentré, en analyse et planification sensible au genre	Facteurs favorables
Renforcer les mécanismes de coordination existant au niveau national en matière de Genre	Facteurs favorables

1.2.5. La théorie du changement de la réforme prioritaire

Les causes profondes de la faiblesse des acquis scolaires en fin de cycle primaire ont été identifiées, notamment lors des récents Etats Généraux de l'Education :

- Le cadre didactique est inadapté aux finalités du cycle de base de 10 ans. Le cadre d'orientation curriculaire est en cours de préparation et doit servir de base à une révision des programmes et des méthodes d'enseignement ;
- Un grand nombre des enseignants sont sans qualification pédagogique et non pris en charge par l'Etat ;
- Les conditions d'encadrement et les conditions matérielles d'accueil des élèves sont dégradées avec des tailles de classe élevées et une insuffisance d'infrastructures et d'équipements, notamment sanitaires et d'hygiène ;
- Peu d'élèves ont pu bénéficier d'une préparation à la scolarité primaire en fréquentant un centre préscolaire.
- Le dispositif de pilotage de la qualité est à construire : cadre d'orientation curriculaire, suivi des acquis scolaires, politique du livre, ...
- Le système statistique ne produit pas, ou tardivement, les informations utiles au pilotage et à la gestion.

Les causes sont multiples et l'amélioration des acquis scolaires nécessite des actions convergentes diversifiées sur chacune des causes identifiées. Les leviers d'action de la réforme explicités résultent de cette analyse, et chaque levier fédère un ensemble de réponses.



Théorie du changement de la réforme prioritaire

Constat	Causes	Leviers et actions	Résultats immédiats	Résultats finaux	Effets sur les acquis et les scolarités
<p>Des acquis insuffisants en fin de scolarité primaire avec de fortes proportions d'élèves en deçà des seuils de compétence suffisants (PASEC 2019) :</p> <p>En lecture, 41 % des élèves ont beaucoup de difficultés à lire et à comprendre des textes</p> <p>En maths, 67% des élèves en deçà du seuil de compétence, avec un décalage des mesures en</p>	<p>Un cadre didactique inadapté et qui doit s'adapter aux finalités du cycle de base de 10 ans</p>	<p>Consolider les programmes et le cadre didactique</p> <ul style="list-style-type: none"> Réviser les programmes et es méthodes pédagogiques Renforcer les apprentissages et la culture scientifique et l'utilisation des TICs Doter tous les élèves en manuels français, calcul, sciences Construire et équiper des bibliothèques Prise en compte des enjeux de genre dans les pratiques pédagogiques et dans l'orientation des élèves Développement de la pratique sportive 	<p>Un cadre curriculaire défini et opérationnalisé</p> <p>Les moyens pédagogiques de mise en œuvre des programmes sont en place</p>	<p>Un cadre didactique et des pratiques pédagogiques adaptées</p>	<p>Les filles et les garçons mieux préparés et encadrés, bénéficient d'une scolarité plus fluide et acquièrent les connaissances et compétences attendues</p> <p>Les acquis consolidés lors du cycle primaire ont des effets sur les scolarités ultérieures</p> <p>Les filles sont plus nombreuses dans les filières scientifiques</p>
	<p>Un grand nombre des enseignants du public sont des enseignants bénévoles sans qualification professionnelle</p>	<p>Améliorer les conditions de travail, les qualifications professionnelles des enseignants et leur encadrement</p> <ul style="list-style-type: none"> Installer un dispositif de formation initiale et continue répondant efficacement aux besoins des enseignants et des élèves Améliorer les conditions de travail Doter les inspections de moyens de déplacement, d'outils de supervision en ligne, et renforcer la formation des structures de supervision 	<p>Les enseignants sont qualifiés</p> <p>Les inspecteurs remplissent leur rôle de suivi / supervision</p>	<p>Des enseignants professionnels, bien formés et encadrés</p>	
	<p>Un encadrement insuffisant : 63,8 élèves par enseignant</p> <p>Les infrastructures scolaires limitées et dégradées (salles de classe, accès à l'eau, latrines...):</p>	<p>Assurer un environnement scolaire favorisant la qualité et l'équité</p> <ul style="list-style-type: none"> Diminuer le nombre d'élèves par enseignant et réduire le nombre des enseignants bénévoles Prioriser des implantations scolaires vers les zones défavorisées en infrastructures Soutenir la demande de scolarisation via la distribution de kits scolaires pour les populations pauvres et marginalisées Mettre à niveau les installations sanitaires des écoles Lutter contre les VBG et renforcer les programmes d'éducation à la santé et au bien-être 	<p>L'encadrement des enfants est conforme aux normes pédagogiques</p> <p>Les élèves de milieu défavorisé sont soutenus pour leur scolarisation</p> <p>L'école est un lieu sain, sur et protecteur</p>	<p>Les écoles sont des lieux d'apprentissage sains, bien équipés et gérés</p>	

Réforme prioritaire :

Amélioration de la qualité des apprentissages et des enseignements

Constat	Causes	Leviers et actions	Résultats immédiats	Résultats finaux	Effets sur les acquis et les scolarités
début et fin de cycle plus marqué au Congo, interrogeant sur les méthodes d'enseignement des maths dans le cycle primaire, et la maîtrise de ces méthodes par les enseignants.		Institutionnaliser les comités de gestion des écoles			
	Peu d'enfants bénéficient d'une préparation à l'école primaire : le taux de préscolarisation des 5 ans est de 15,6%	Préparer les apprentissages avec une classe pré-primaire implantée dans les écoles primaires Implanter des classes préscolaires dans les écoles primaires Prioriser les zones rurales et défavorisées dans le ciblage de l'implantation de l'offre Équiper en jeux, matériels d'éveil et d'apprentissage, en livres intégrant la dimension genre Adapter les curricula aux deux durées possibles de préscolarisation (une année et trois années)	Les opportunités de préscolarisation sont disponibles dans le milieu rural et les zones défavorisées	Plus d'enfants sont mieux préparés à la scolarisation primaire	
	Absence d'un cadre curriculaire pour le cycle d'éducation de base de 10 ans et de dispositifs de pilotage de la qualité des enseignements	Renforcer le pilotage de la qualité Élaborer un cadre d'orientation curriculaire pour un enseignement de base de 10 ans Renforcer le dispositif national d'évaluation des acquis des apprentissages Élaborer et diffuser des directives pour améliorer la pertinence des décisions de passage et de redoublement Mise en place de la politique du livre Renforcer les capacités de l'INRAP Mettre en place les Contrats d'Objectifs et de Performance (COP) pour améliorer l'efficacité de la transformation des ressources en résultats Élaborer une stratégie et une politique de réponses face aux crises	Le cadre d'organisation est renforcé sur les aspects de qualité et d'équité des acquis L'efficacité de la gestion des ressources est améliorée La résilience du système est renforcée	La planification, le suivi des politiques et les décisions de gestion se basent sur une connaissance précise des situations avec une attention particulière à la qualité des acquis et à l'inclusion	
Le Système d'Information ne délivre pas les informations statistiques de qualité utiles dans des délais raisonnables	Renforcer le système d'information statistique et la carte scolaire Renforcer le système statistique et de la carte scolaire Professionnaliser les fonctions de planification et de statistique au niveau central et déconcentré	Les informations statistiques sont produites et utilisées pour une gestion rationnelle			

II. FACTEURS FAVORABLES

2.1. Priorisation des facteurs favorables

Cette partie présente un résumé des discussions se rapportant au FF qui ont eu lieu lors de l'analyse contextualisée des FF et des conclusions issues de l'évaluation par le Groupe Consultatif Technique Indépendant (GCTI) qui a rendu son rapport le 10 mai 2024.

Facteur favorable 1 : Données et éléments factuels

Le système d'information souffre d'un manque de financement national et les routines techniques et administratives ne sont pas en place.

Concernant l'évaluation des acquis scolaires, la régularité des évaluations est impactée par un manque de financement ; le pays est tributaire des évaluations PASEC. Un dispositif national d'évaluation des acquis scolaires a été instauré en 2022 mais la publication et la diffusion des résultats ne sont pas effectives faute de financement national.

En l'absence de fonds dédiés, la capacité du secteur à produire des données et des éléments probants est faible, la très grande majorité des diagnostics et études restent jusqu'à ce jour l'apanage des PTF. Le partage et l'utilisation de ces données à des fins de pilotage du système semblent par ailleurs limités.

La priorité concernant ce FF est d'installer des pratiques/routines permettant un pilotage de qualité. Cela passe par un soutien technique et financier qui devra être suivi à moyen terme par une prise en charge par les budgets des ministères sectoriels.

Facteur favorable 2 : Planification, politique et suivi sectoriels intégrant la notion de genre

La République du Congo dispose d'un cadre législatif dans le domaine de l'éducation apporté principalement par la loi 25/95 portant réorganisation du système éducatif et d'une stratégie sectorielle 2021-2030 accompagnée d'un plan opérationnel 2021-2023 prenant en compte la problématique du genre en termes d'accès et de rétention. Une nouvelle loi scolaire est en cours d'élaboration suite aux préconisations des Etats Généraux. Toutefois, la généralisation d'une année préscolaire a du mal à se réaliser, le plan opérationnel doit être actualisé et aucun dispositif de suivi n'est en place, l'unique revue sectorielle a été tenue en 2019.

Les défis dans la planification et le suivi sont nombreux et nécessitent i) une étude des perspectives fixées par les Etats généraux de l'éducation qui ont des conséquences pour la planification des moyens, ii) l'élaboration d'un plan d'action pour renouveler la planification opérationnelle 2021-23, iii) l'utilisation du cadre de suivi de la stratégie et un bilan de réalisation des actions prévues dans le plan d'action, iv) l'organisation des revues de l'exécution des dépenses et de suivi des subventions des écoles, v) la réalisation d'études sur la gestion prévisionnelle des effectifs des enseignants, les normes d'encadrement et leur mise en œuvre, vi) le renforcement des liens entre les priorités des budgets programmes et celles définies dans la SSE 21-30, vii) le renforcement des capacités techniques des cadres nationaux sur la planification, les politiques et le suivi sectoriels intégrant le genre.

Facteur favorable 3 : Coordination sectorielle

Dialogue sectoriel inclusif et action coordonnée : L'absence d'un plan d'action depuis la fin de l'année 2023, de la tenue de revues sectorielles conjointes et de la non-opérationnalisation des instances de pilotage et de suivi sectoriels prévus dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie sectorielle 2021-2030 entravent les fonctions, les pratiques et les capacités de coordination. En conséquence, le dialogue sectoriel concerne essentiellement le suivi et l'utilisation des financements pour la mise en œuvre des projets des PTF et des échanges sur les processus des bailleurs.

Mobilisation et action coordonnées des financements : Concernant la problématique de l'alignement, le nombre de partenaires est réduit et les appuis extérieurs ont un caractère extrabudgétaire faiblement alignés sur les systèmes nationaux, il n'existe pas de fonds commun. Toutefois, sous l'impulsion de la Banque Mondiale, on relève une tendance à proposer des instruments financiers dont les décaissements sont basés sur les résultats, structurant ainsi un dialogue sur l'efficacité de l'aide et la responsabilité mutuelle des PTF. Le projet Transformation du secteur de l'Education pour de meilleurs résultats (TRESOR) de la Banque Mondiale sera par ailleurs exécuté à travers un compte d'affectation spéciale.

Facteur favorable 4 : Volume, équité et efficacité des dépenses

Les dépenses des trois ministères sectoriels de l'éducation représentent, dans la loi de finances 2024, 17,6% des dépenses de l'Etat hors dépenses de la dette et 3,3% du PIB. Les mesures récentes prises pour compenser l'arrêt des contributions des parents (prise en charge d'enseignants bénévoles et subventions aux écoles) ont été prises via des transferts aux Conseils Départementaux et leur pérennisation doit se faire dans le cadre de la mise en œuvre de la loi de décentralisation et donc en dehors du budget des ministères en charge de l'éducation.

La question de l'efficacité des dépenses publiques se pose en raison des faibles résultats des acquis d'apprentissage constatés dans les évaluations PASEC ou des taux de redoublement très élevés, la première cause semble être le sous-financement de l'éducation de base, avec des taux d'encadrement élevés, des enseignants insuffisamment encadrés, pour la moitié à la charge des parents et souvent peu formés et d'un environnement scolaire médiocre.

La recommandation des Etats Généraux de porter à 25% la part du budget de l'Etat sera difficile à atteindre alors que le budget de l'Etat est fortement dépendant des ressources pétrolières et a subi les effets de la crise des prix des hydrocarbures, mais la préparation en cours d'une loi de programmation pour l'éducation doit offrir une garantie d'un cadre budgétaire plus favorable.

La République du Congo a classé ses facteurs prioritaires sur une échelle de priorité « faible » à « haute ». Chacun des quatre domaines ayant besoin d'être renforcé pour assurer un cadre favorable à la réussite de la réforme prioritaire, aucun n'a été considéré comme faiblement prioritaire, ni par l'équipe technique nationale ni par le GCTI.

En revanche, si les analyses pour chacun des FF du GCTI et de l'équipe nationale se rejoignent, la classification du GCTI diffère de celle de l'équipe nationale pour laquelle, seul, le Facteur « Planification, politique et suivi intégrant la notion de genre » a été jugé hautement prioritaire, les autres facteurs ayant été considéré comme moyennement prioritaire.

La catégorisation ci-après, correspond à celle effectuée par le GCTI.

Tableau 1 : Priorisation des FF

FACTEURS FAVORABLES	NIVEAU DE PRIORISATION
Données et éléments factuels	Haute
Planification, politique et suivi intégrant la notion de genre	Haute
Coordination sectorielle <i>Dialogue sectoriel inclusif et action coordonnée</i> <i>Mobilisation et action coordonnées des financements</i>	Moyenne
Volume, équité et efficacité des dépenses	Haute

2.2 Présentation des FF et interventions envisagées

2.2.1. Données & éléments factuels

Les dysfonctionnements qui résultent de l'analyse de ce facteur favorable ont principalement une incidence sur le pilotage de la qualité. La réforme du système du présent Pacte concerne principalement le FF données et éléments factuels car les améliorations de ce facteur conditionnent celles des autres facteurs.

Annuaire statistique/SIGE. Actuellement, ce sont les PTF qui prennent en charge techniquement et financièrement les annuaires statistiques. En effet, le SIGE pâtit d'un ensemble de dysfonctionnements institutionnels, organisationnels et techniques parmi lesquels, on relève notamment (i) l'absence de financement national, (ii) la faiblesse des compétences techniques des représentants des structures centrales et déconcentrées, (iii) le déficit de coordination entre l'INS et les directions de la planification des différents ministères sectoriels, (iv) le manque de déconcentration du SIGE, (v) la non complétude de la couverture géographique affectant la planification du secteur au niveau local, (vi) le niveau d'équipements insuffisants, (vii) l'absence de mutualisation des données des différents ministères et de l'INS au sein d'un SIGE intégré.

Pour pallier ces dysfonctionnements, le pays bénéficie actuellement d'un appui de l'UNESCO qui vise à appuyer : la production des annuaires statistiques ; la déconcentration du SIGE ; l'opérationnalisation d'un SIGE intégré ; le renforcement des capacités des acteurs de la chaîne de production statistique ; l'établissement d'un géoréférencement et la mise en place d'une plateforme facilitant l'accès et la transparence des données au public.

Système d'évaluation des acquis scolaires. Le pays s'est doté depuis mars 2022 d'un Dispositif National d'Évaluation des Acquis Scolaires (DNEAS) avec l'appui de la Banque mondiale qui est désormais fonctionnel ; les acteurs concernés disposent des compétences pour conduire ces évaluations. Cependant, la publication et la diffusion des résultats de cette évaluation au niveau infranational n'est pas effective faute de financement. Cette absence de financement national est le principal obstacle à la régularité de ces évaluations (les dernières évaluations étant celles du PASEC 2014 et 2019). Enfin, il est à noter que la République du Congo a l'intention également de participer au PASEC 2024 mais n'a pas versé à ce jour sa contribution, en raison d'un manque de ressources.

Production et utilisation d'éléments probants. La capacité du secteur à produire et à utiliser des éléments probants de qualité est très faible et problématique. La plupart des diagnostics/études restent dépendants des appuis extérieurs. Le traitement et l'utilisation de ces données à des fins de pilotage du système sont lents et quasi inexistantes. De plus, la plupart des études concernent l'enseignement primaire, des pans entiers (scolarisation des filles au secondaire et au supérieur, enseignement privé,

impact du COVID, ...) méritent d'être investigués. Enfin, le Secteur pâtit d'un manque d'informations concernant la santé, les ménages et la démographie qu'il serait utile de recouper avec les données de scolarisation.

L'importance de l'offre privée de scolarisation justifie la réalisation d'une étude particulière pour mieux connaître l'implantation de l'offre et la sociologie de leur clientèle, comprendre les raisons des choix des parents, et leurs modes de fonctionnement.

Perspectives d'amélioration du FF.

La priorité concernant ce FF est d'installer des routines de collecte et de production statistique de qualité qui couvrent la totalité des structures scolaires d'une part, et la routine de conduite d'évaluation des acquis scolaires d'autre part ; ces actions considérées comme urgentes et fondamentales pour la qualité du secteur sont prévues dans le cadre de la réforme du système décrite dans la deuxième partie du présent Pacte.

En termes d'actions propres sur ce FF, le Pacte de Partenariat comprendra :

- ▶ L'organisation d'un RESEN ;
- ▶ La participation du Congo au PASEC 2024 ;
- ▶ La conduite d'une étude sur les risques et les vulnérabilités ;
- ▶ La conduite d'analyses sur le genre (grossesses précoces des filles, sous-scolarisation des filles au secondaire et au supérieur ...), transition formation/emploi des filles ;
- ▶ La conduite d'études/diagnostics pouvant documenter le secteur.

2.2.2. Planification, politique et suivi sectoriels intégrant la notion de genre

Le cadre législatif. La République du Congo dispose d'un cadre législatif dans le domaine de l'éducation. Les principes de gratuité et d'obligation de la scolarité sont fixés dans la constitution (article 29). Ces principes ressortent aussi dans la loi 25/95 du 17 novembre 1995 modifiant la loi scolaire numéro 008/90 portant réorganisation du système éducatif en République du Congo qui garantit une éducation obligatoire et gratuite à tout enfant âgé de 6 à 16 ans sans discrimination.

Un projet de loi scolaire prenant en compte les conclusions des Etats Généraux de l'Education Nationale, de la Formation et de la Recherche a été préparé et devrait être discuté en Conseil des Ministres puis transmis à l'Assemblée Nationale.

Le plan sectoriel. La Stratégie Sectorielle de l'Education 2021-2030 et les documents de planification opérationnelle existent. La stratégie prend en compte la problématique du genre en termes d'accès et de rétention à l'école des filles, garçons, des populations rurales ou vulnérables, notamment autochtones.

La stratégie sectorielle fait état des mauvaises performances scolaires des élèves et propose des actions pour améliorer la qualité des enseignements. Les évaluations PASEC ont mis en évidence les faiblesses en lecture et en calcul. Les raisons de ces faiblesses sont liées à la non-systématisation de la formation continue des enseignants, les programmes inadaptés, l'effectif élevé des enseignants bénévoles, les mauvaises conditions de scolarisation des élèves et de travail des enseignants.

La généralisation d'une année préscolaire prévue dans la stratégie sectorielle a du mal à se réaliser. Le « Programme d'Appui à la Stratégie Sectorielle de l'Education », financé par le PME, procède à la construction des classes pré-primaires dans deux départements pilotes (les Plateaux et la Cuvette-ouest).

L'intégration d'une année de préscolaire dans la scolarité obligatoire ressort dans les préconisations des Etats généraux de l'Education Nationale, de la Formation et de la Recherche. Les conclusions des Etats Généraux préconisent aussi la mise en œuvre d'une classe unique de CP. Ces objectifs diffèrent de ceux de la stratégie et nécessitent une étude particulière de leur mise en œuvre.

La gestion des crises. La gestion des risques en milieu scolaire liés aux pandémies, catastrophes et changements climatiques ne bénéficie pas d'un plan prévisionnel. Le pays a pu capitaliser l'expérience de la riposte au COVID-19 et dispose d'une capacité de gestion de l'école en situation d'urgence, au moyen d'une chaîne de télévision éducative (EDTV) et de fascicules de cours qui sont, respectivement, des outils d'enseignement à distance et d'école à domicile. Par ailleurs, les ministères sectoriels travaillent en collaboration avec le ministère des affaires sociales et de l'action humanitaire.

La stratégie sectorielle projette l'élaboration d'une Stratégie nationale de gestion des risques dans le système éducatif à effet de renforcer la résilience du système face aux tensions socio-sanitaires et aux catastrophes. Ce besoin est renforcé par les inondations récurrentes advenues dans les zones bordant le fleuve Congo.

Le Plan opérationnel. La stratégie sectorielle est accompagnée d'un plan d'action pour les trois années 2021 à 2023 et les ministères préparent des plans de travail annuels. Les actions sont chiffrées financièrement et le plan d'action triennal est intégré dans le modèle de simulation de la stratégie 2021-30

Le cadre opérationnel à moyen terme a besoin d'être renouvelé pour couvrir une autre période de trois années.

Le suivi et les rapports de performance. L'unique revue sectorielle a été organisée en 2019, pour partager les analyses du diagnostic préparatoire à la stratégie ; la mise en œuvre de la stratégie et celle du plan d'action associé ne font pas l'objet d'un suivi. Les valeurs réelles des indicateurs du cadre de suivi de la SSE ne sont pas connues.

Perspectives d'améliorations du FF.

Les défis dans la planification et le suivi sont nombreux et des actions seront menées dans le cadre du pacte de partenariat pour mettre en place et/ou renforcer les conditions de planification et de suivi indispensables :

- Une étude des perspectives fixées par les Etats généraux qui ont des conséquences pour la planification des moyens et l'actualisation du scénario de la stratégie ;
- L'élaboration d'un plan d'action pour renouveler la planification opérationnelle 2021-23 incluant des indicateurs « Genre » (sexo-spécifiques et générales)
- L'utilisation du cadre de suivi de la stratégie et un bilan de réalisation des actions prévues dans le plan d'action, pour assurer un suivi réel annuel de la mise en œuvre des politiques ;
- L'organisation annuelle des revues sectorielles ;
- L'Elaboration d'une stratégie et d'une politique nationale sur le Genre qui s'appuieraient sur les études/diagnostics des PTF sur les VBG, l'intersectionnalité et les normes sociales et culturelles, le renforcement des mécanismes de coordination nationales en matière de Genre, la vulgarisation des textes concernant les VBG en vigueur.
- La formation à la prise en compte de la dimension genre dans la planification du secteur des gestionnaires et planificateurs de l'éducation
- L'organisation des revues de l'exécution des dépenses et de suivi des subventions des écoles ;
- La réalisation des études fines sur la gestion prévisionnelle des effectifs des enseignants, des normes d'encadrement et leur mise en œuvre ;

- Le renforcement des liens entre les priorités des budgets programmes et celles définies dans la SSE 21-30.
- Le renforcement des capacités des Directions des Etudes et de la Planification

2.2.3. Coordination sectorielle

Dialogue sectoriel inclusif et action coordonnée

Les insuffisances de ce FF sont étroitement liées aux insuffisances du FF « Politique, planification et suivi sectoriels intégrant la notion de Genre ».

En effet, l'absence d'un plan d'action depuis la fin de l'année 2023, de la tenue de revues sectorielles conjointes et de la non-opérationnalisation des instances de pilotage et de suivi sectoriels prévus dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie sectorielle 2021-2030 entravent les fonctions, les pratiques et les capacités de coordination.

Les changements ministériels qui ont suivi l'élaboration de stratégie ont induit une période de flottement et un état de veille de l'ensemble du secteur. Depuis l'organisation des EGENFR et l'éligibilité du pays aux financements du GPE, on assiste à une redynamisation du dialogue autour de la formulation des politiques, de la planification et du suivi sectoriels.

Fonctions et pratiques de coordination. À ce jour, le cadre partenarial est fonctionnel bien qu'il semble que la participation des représentants de la société civile et des organisations d'enseignants soit plus limitée comparativement aux représentants du gouvernement et des partenaires de développement. Par ailleurs, ce cadre partenarial n'existe pas au niveau infranational. Il n'y a pas non plus de sous-groupes sectoriels (SIGE, vulnérabilités) qui permettraient d'assurer une meilleure coordination entre les ministères et les PTF et une plus grande efficacité de l'aide dans les sous-secteurs.

Capacités de coordination. Le suivi des progrès réalisés et les ajustements qui en découlent sont limités en l'absence d'un plan d'action sur la période 2024-2026 et de l'organisation de revues sectorielles conjointes. Dans ces conditions, le dialogue sectoriel concerne essentiellement le suivi et l'utilisation des financements pour la mise en œuvre des projets des PTF et des échanges sur les processus des bailleurs.

Par ailleurs, les instances de pilotage et de suivi sectoriel ne sont pas toutes opérationnelles : celles de la stratégie sectorielle n'ont jamais été mises en place et les instances de pilotage et de suivi des EGENFR à savoir le Haut-Conseil rattaché à la Primature et le Comité Mixte pour renforcer le Haut-Conseil présidé par le Premier Ministre devraient être créés par la loi scolaire. La coordination entre l'Etat et ses partenaires est effectuée dans le cadre du GLPE.,

Mobilisation et allocation coordonnées des financements

Existence de mécanismes d'alignement de l'aide et de financement conjoint. La République du Congo comprend un nombre réduit de partenaires qui appuient le secteur de l'éducation, principalement au niveau de l'éducation de base, de l'enseignement supérieur et de l'ETP. Le financement externe des dépenses totales d'éducation a augmenté ces dernières années : plus de 44 milliards de FCFA sur la période 2021-2023 contre 30 milliards de FCFA sur la période 2018-2020. Malgré cette augmentation, ces appuis extérieurs pour l'éducation ont un caractère extrabudgétaire, avec un faible alignement sur les systèmes nationaux (en dehors du plan sectoriel). En effet, jusqu'ici, le secteur de l'éducation du Congo n'a pas eu l'opportunité d'expérimenter des modalités de financement plus alignées notamment en l'absence d'une analyse de la gestion nationale du risque fiduciaire.

Le secteur ne dispose pas non plus de modalités de financement commun (fonds commun), le degré d'harmonisation est « basique » mais le faible nombre de PTF présents sur le secteur implique une certaine transparence et redevabilité entre ces derniers. On note, par ailleurs, une volonté politique de mise en place de pratiques plus alignées sur les systèmes nationaux : le pays bénéficie actuellement d'un appui budgétaire de la Banque mondiale mais qui n'est pas propre au secteur de l'Education.

Responsabilité et Dialogue sur l'efficacité de l'aide. La responsabilité mutuelle et le dialogue sur l'efficacité de l'aide sont présents dans les différentes réunions du GLPE. D'une part, ce dialogue résulte des échanges autour des process GPE qui impliquent de préciser comment les différents financements des PTF vont contribuer à la mise en œuvre des priorités du secteur. D'autre part, l'instrument PforR de la Banque Mondiale sous-tend des financements qui soient axés sur les résultats et donc l'instauration d'un dialogue sur cette approche à laquelle le gouvernement congolais souscrit pleinement.

Volonté de suivre des pratiques favorisant une meilleure efficacité de l'aide. La volonté de suivre des pratiques favorisant une meilleure efficacité de l'aide se concrétisera via le projet Transformation du Secteur de l'Education pour de meilleurs résultats (TRESOR) de la Banque mondiale. Dans le cadre de son projet dont la mise en œuvre est prévue sur la période 2025-2030, il est envisagé un prêt concessionnaire de 60 millions de dollars US et un don de l'IDA de 20 millions de dollars US, qui viendrait compléter le financement MF (fonds multiplicateur) du GPE qui s'élève à 15 millions de dollars US ; la Banque Mondiale ayant été choisie pour être Agent partenaire de ce financement. La modalité d'exécution privilégiée pour le projet TRESOR est l'appui d'aide budgétisée avec l'abondement d'un compte spécial au trésor congolais.

Perspectives d'amélioration du FF.

Dans ces conditions, les actions destinées à améliorer ce FF sont :

- ▶ La participation de représentants des ministères des finances et de la décentralisation aux réunions du GLPE
- ▶ L'organisation de revue sectorielle (cf. FF précédent)
- ▶ L'évaluation dumécanisme de coordination sectorielle et la redéfinition de ses missions au regard des différentes instances/dispositifs de pilotage et de suivi sectoriel existants
- ▶ L'institutionnalisation du GLPE par une assise juridique (Décret, note administrative...)
- ▶ La création d'un sous-groupe sectoriel concernant les risques et les vulnérabilités
- ▶ Le renforcement de la coordination concernant les questions d'inégalités de Genre
- ▶ La dotation du pays d'instances et d'outils permettant de faire le suivi des financements alignés sur les procédures nationales et plus largement, des financements basés sur les résultats

A noter que les interventions destinées à améliorer le FF « Politique, planification et suivi sectoriels intégrant la notion de Genre » auront un impact positif sur ce FF.

2.2.4. Volume, équité et efficacité des dépenses publiques nationales d'éducation

Volume des dépenses. Les dépenses des trois ministères sectoriels de l'éducation représentent, dans la loi de finances 2024, 17,6% des dépenses de l'Etat hors dépenses de la dette (voir matrice de

financement) et 3,3% du PIB. Le périmètre budgétaire des 3 ministères sous-estime légèrement l'effort de l'Etat.

Certaines mesures de financement de l'éducation sont effectuées en dehors des budgets des 3 ministères. Ainsi, sur instruction du Président de la République en Conseil des Ministres du 7 octobre 2023, le Gouvernement a décidé l'arrêt des contributions des parents (5000 FCFA par an au primaire) et la prise en charge des enseignants bénévoles.

L'Etat a versé des subventions de fonctionnement aux établissements publics pour assurer l'arrêt des contributions parentales et a payé, début 2024, trois mois de salaire au titre du 1er trimestre de l'année scolaire via des transferts aux Conseils Départementaux. Ces mesures vont être renouvelées et pérennisées dans le cadre de la mise en œuvre de la loi de décentralisation fixant la répartition des compétences en matière d'enseignement préscolaire, primaire et secondaire entre l'Etat, les Départements et les Communes.

Une loi de programmation budgétaire pour l'éducation est en cours de préparation, portant sur la période 2025-2033. Le projet de loi reprend les perspectives des EGENFR d'une enveloppe sectorielle de 25% du budget de l'Etat. Elle permettra de donner un cadre prospectif aux allocations budgétaires pour le secteur. La perspective d'une allocation sectorielle de 25% assurerait une dépense publique d'éducation supérieure à 4% du PIB.

Équité. Comme indiqué plus haut, le Gouvernement a décidé l'arrêt du versement par les parents d'une contribution de 5 000 francs par an au primaire et 10 000 francs au secondaire.

Deux ministères sectoriels font partie des ministères pilotes pour la mise en œuvre des budgets en mode programmes. La structure retenue pour les programmes et actions du MEPPSA (Décret n° 2023-1548 du 15 septembre 2023) comprend des programmes par cycle d'enseignement ayant chacun une action consacrée à la scolarisation des enfants vulnérables, garantissant ainsi l'allocation et le suivi de dotations budgétaires destinées aux enfants vulnérables

L'INS a initié en 2022 une enquête sur les conditions de vie des ménages dont les résultats sont attendus et qui doit permettre d'actualiser la connaissance des dépenses d'éducation des ménages. La précédente enquête datait de 2011.

Perspectives d'amélioration du FF.

Les actions dans le cadre du pacte de partenariat viseront à :

- ▶ Appuyer les processus nécessaires pour apporter un cadre prospectif aux allocations budgétaires pour le secteur et éclairer la programmation budgétaire ;
- ▶ Assurer la visibilité des dépenses d'éducation de l'Etat. Une attention particulière sera portée sur l'identification des dépenses d'éducation des collectivités locales (Départements et Communes) si la mise en œuvre de la décentralisation se fait à travers des dotations globales non spécifiquement affectées à l'éducation, pour assurer le suivi de l'ensemble des dépenses publiques pour l'éducation
- ▶ Assurer une meilleure répartition des enseignants sur le territoire national.

III. RÉALISER LA TRANSFORMATION DU SYSTÈME EDUCATIF CONGOLAIS

Le financement du Pacte de Partenariat sera assuré principalement par le budget de l'État, avec des contributions importantes du PME et des partenaires techniques et financiers (PTF) multilatéraux.

Les PTF bilatéraux, le secteur privé, la société civile et les ONG pourront également accompagner la mise en œuvre de la réforme prioritaire.

3.1. Financements GPE/PME

Les trois types de financements du Partenariat Mondial pour l'Education (PME) auxquels la République du Congo est éligible sont le financement pour la transformation du Système (STG), le fonds à effet multiplicateur (FEM) et le financement pour le renforcement des capacités (SCG). Ces financements se placent en cohérence avec les appuis des autres partenaires techniques et financiers (PTF) pour soutenir les efforts de l'Etat dans la mise en œuvre de la réforme prioritaire.

Le financement pour la transformation du Système (STG – 11 millions USD) — la programmation du financement STG ciblera essentiellement les interventions des leviers 1 à 4 ; les leviers 5 et 6 (réforme du système) relèvent pour l'essentiel du fonds SCG en dehors d'un appui dédié au renforcement du SIGE en lien avec l'atteinte des indicateurs déclencheurs de l'allocation complémentaire et/ou seront pris en charge par les PTF.

Le STG soutiendra en priorité :

- ▶ les interventions en lien avec la réalisation de la réforme prioritaire soit la révision des programmes, la conception et la diffusion des manuels, l'apprentissage numérique (Lever 1) ;
- ▶ la refonte d'un dispositif de FI/FC et le renforcement de la chaîne d'encadrement (Lever 2) ;
- ▶ les actions favorisant l'équité et le renforcement des COGES (Lever 3) ;
- ▶ le renforcement des infrastructures et des équipements ainsi que la fourniture de matériels pédagogiques (Lever 4).
- ▶ l'appui à l'établissement d'un répertoire des établissements scolaires et la publication des annuaires statistiques (Lever 6)

Le détail de la programmation du STG sera élaboré dans le cadre du développement du document de programme, en lien avec la vision stratégique du Pacte de partenariat.

L'utilisation d'un alignement sous la forme d'un compte d'affectation spéciale est nouvelle au Congo et sera expérimentée avec le projet TRESOR et dans le cadre du financement à effet multiplicateur. Faute d'expérience préalable, et pour ne pas faire porter cette première utilisation sur l'ensemble des financements, la préférence de l'Etat est de conserver une modalité « aide-projet » bien maîtrisée pour le fonds STG.

Financement du Fonds à Effet Multiplicateur (MF - 15 millions USD) — la Banque mondiale s'est constituée comme partenaire de co-financement pour un montant de 80 millions USD dans le cadre de son projet TRESOR (Prêt concessionnaire pour un montant de 58,8 millions USD et don de l'IDA de 21,2 millions USD). Parmi les programmes en cours, le projet TRESOR, en cours de négociation entre l'Etat et la Banque mondiale, joue un rôle structurant en apportant l'appui le plus important.

Le périmètre du fonds à effet multiplicateur recherchera la complémentarité avec les autres guichets de financements du GPE/PME et les autres ressources qui contribueront à la mise en œuvre de la réforme prioritaire.

Ce fonds soutiendra, entre autres actions : le développement et la mise en œuvre d'une politique nationale en matière de manuels scolaires ; l'institutionnalisation de l'évaluation des acquis scolaires au niveau du système par l'approbation d'un cadre juridique et d'une ligne budgétaire dédiée ; l'élaboration d'un plan global pour améliorer les processus de recrutement et d'affectation ; et enfin, l'appui au développement d'un SIGE intégré.

La modalité d'exécution privilégiée pour le fonds à effet multiplicateur sera l'aide budgétaire avec l'abondement d'un compte spécial au trésor congolais (comme ce sera le cas pour le projet TRESOR).

Financement pour le renforcement des capacités (SCG – 2,9 millions USD) — le financement SCG ciblera les interventions visant l'amélioration des facteurs favorables et par conséquent de la réforme du système, via des activités d'études thématiques et/ou sous sectorielles, d'assistance technique, et de renforcement des capacités de l'administration.

3.2. Soutien envisagé par les Partenaires Techniques et financiers

Tableau 2 : Cartographie des appuis financiers actuels

BAILLEUR	ENVELOPPE	NOM DU PROJET	PÉRIODE DE MISE EN ŒUVRE	MODALITÉS DE FINANCEMENT
Banque mondiale	80 millions USD	Programme Transformer le secteur de l'éducation pour de meilleurs résultats et performances (TRESOR)	2025-2030	Aide-budgétaire
GPE – FEM	15 millions USD	Fonds à effet multiplicateur	2024-2029	Aide-budgétaire
GPE – STG	11 millions USD	Financement pour la transformation du système	2024-2029	Aide-projet
GPE – SCG	2,9 millions USD	Financement pour le renforcement des capacités	2024-2029	Aide-projet
UNICEF	400 000 USD	Formation des enseignants sur la pédagogie curative, les évaluations formatives, l'approche mentorale et l'éducation inclusive	2024 à 2026	Aide-projet
UNICEF	950 000 USD	Renforcement des apprentissages à travers (i) l'apprentissage numérique, (ii) le développement des compétences de base des élèves du primaire, (iii) les compétences de vie pour les enfants et adolescents et (iv) la création d'un environnement d'apprentissage propice, exempt de violences notamment pour les filles	2024 à 2026	Aide-projet
UNICEF	900 000 USD	Apprentissage en situation d'urgence et en faveur des enfants vulnérables (population autochtone, réfugiés, déplacés, étrangers...)	2024 à 2026	Aide-projet
UNICEF	2 213 636 USD	Implantation et équipement de classes pré-primaires, avec appui à l'accompagnement et au suivi de leur fonctionnement et de la gestion	2024 à 2025	Aide-projet
HCR	582 946 USD	Programme régulier du HCR pour l'appui à l'accès à l'éducation dans les zones d'accueil de réfugiés	2024 – budget du programme régulier sous réserve de financements des bailleurs. Les budgets sont déterminés annuellement.	Aide-projet
PAM	33 millions USD	USDA McGovern-Dole	2021-2026	Aide-projet
UNESCO (Fonds GPE)	10,7 millions USD	PASSE : Programme d'Appui à la Stratégie Sectorielle de l'Education	2021- 2025	Aide-projet
UNESCO (Fonds suédois)	400 000 USD	Appui aux activités visant à soutenir la santé des jeunes à l'école	2022-2026	Aide-projet

Réforme prioritaire :
Amélioration de la qualité des apprentissages et des enseignements

BAILLEUR	ENVELOPPE	NOM DU PROJET	PÉRIODE DE MISE EN ŒUVRE	MODALITÉS DE FINANCEMENT
UNESCO (PAM)	818 000 USD	Mise en œuvre des activités visant à promouvoir de meilleures pratiques en matière de santé, de nutrition, améliorer l'alphabétisation	2022-2025	Aide-projet
UNESCO (fonds ENI)	14,5 millions USD	Projet d'appui au secteur de l'éducation et de la formation en République du Congo	2024-2026	Aide-projet
UNESCO (PAM)	454 873 USD	Projet de renforcement des capacités des communautés vulnérables vivant dans le bassin du fleuve Congo à s'adapter au changement climatique	2024-2025	Aide-projet
AFD	8 millions EUR	Projet d'appui au réseau des centres d'éducation, de formation et d'apprentissage (ARCEFA)	2020 -2026	Aide projet
AFD	7 millions EUR	Projet d'appui à la modernisation de l'enseignement supérieur (AMES)	2020-2026	Aide projet
AFD	10,5 millions EUR dont 3 millions EUR pour UE)	Projet de renforcement de l'adéquation formation emploi (Mosala)	2024-2028	Aide projet

Tableau 3 : Cartographie des différentes interventions des PTF dans le cadre de la réforme

BAILLEUR	REFORME DU SECTEUR				REFORME DU SYSTÈME		APPUI À L'AMÉLIORATION DES FF (hors réforme du système)
	LEVIER 1 Consolider les programmes et le cadre didactique	LEVIER 2 Améliorer les conditions de travail, les qualifications professionnelles des enseignants et leur encadrement	LEVIER 3 Assurer un environnement scolaire favorisant la qualité et l'équité	LEVIER 4 Préparer les apprentissages avec une classe pré-primaire implantée dans les écoles primaires	LEVIER 5 Renforcer le pilotage de la qualité	LEVIER 6 Renforcer le système d'information statistique et la carte scolaire	
Etat du Congo	X	X	X	X	X	X	X
GPE – STG	Révision des programmes Conception et diffusion des manuels Apprentissage numérique Renforcement de l'INRAP	Renforcement des compétences des enseignants et de la chaîne d'encadrement	Actions favorisant l'équité Renforcement des COGES	Renforcement des infrastructures et équipements Fourniture de matériels pédagogiques			
GPE – SCG					Etudes Renforcement des capacités	Renforcement des capacités	Renforcement des capacités Assistance technique
Banque mondiale (projet TRESOR) Y compris GPE - FEM	Manuels, livres d'exercice Orientations	Modules de formation	Soutien aux vulnérables : matériel, repas scolaires, prévention violence	Stimuler l'offre et la demande d'enseignement préscolaire	Politique nationale en manuels scolaires Institutionnalisation de l'évaluation des acquis scolaires Processus de recrutement et d'affectation	Plateforme EMIS intégrée SIGE intégré	X
HCR			Accès à l'éducation dans les zones d'accueil de réfugiés	Accès à l'éducation dans les zones d'accueil de réfugiés			
PAM			Appui aux cantines scolaires	Appui aux cantines scolaires			
UNICEF	Apprentissage numérique Compétences de base des élèves du primaire Compétences de vie enfants et adolescents	Formation des enseignants sur la pédagogie curative, les évaluations formatives, l'approche mentorale et l'éducation inclusive	Environnement d'apprentissage propice, exempt de violences notamment pour les filles Apprentissage en situation d'urgence et pour enfants vulnérables	Implantation et équipement de classes pré-primaires avec appui, accompagnement, suivi de leur fonctionnement et gestion			X

BAILLEUR	REFORME DU SECTEUR				REFORME DU SYSTÈME		APPUI À L'AMÉLIORATION DES FF (hors réforme du système)
	LEVIER 1 Consolider les programmes et le cadre didactique	LEVIER 2 Améliorer les conditions de travail, les qualifications professionnelles des enseignants et leur encadrement	LEVIER 3 Assurer un environnement scolaire favorisant la qualité et l'équité	LEVIER 4 Préparer les apprentissages avec une classe pré-primaire implantée dans les écoles primaires	LEVIER 5 Renforcer le pilotage de la qualité	LEVIER 6 Renforcer le système d'information statistique et la carte scolaire	
UNESCO	Appui au processus de réforme des curricula, programmes et manuels scolaires	Appui à la formation des enseignants	Appui aux activités visant à soutenir la santé des jeunes à l'école	Acquisition et distribution des supports pédagogiques. Formation des enseignants.	Renforcement des capacités des structures déconcentrées Elaboration du Cadre d'orientation Curriculaire	Appui à la production des annuaires statistiques et la mise en place d'un SIGE	Renforcement du SIGE et des capacités de planification et budgétaire intégrant le genre
AFD		Appui aux écoles professionnelles de formation des enseignants					



IV. SUIVI ET ÉVALUATION

4.1. Suivi et évaluation du Pacte

Le Pacte de partenariat s'appuiera sur les mécanismes de gouvernance, de mise en œuvre, de coordination et de suivi sectoriels existants, avec pour objectif d'accompagner le renforcement de leur efficacité.

La mise en œuvre et le suivi du pacte de partenariat reposeront principalement sur l'action de chacun des Ministères concernés, afin de concentrer les ressources disponibles sur la responsabilisation et le renforcement de capacités des structures de gestion. **Des espaces de dialogue sectoriels** sont toutefois nécessaires pour assurer la consolidation des informations de suivi-évaluation et la production de réflexions et d'orientations transversales en termes de cohérence et de synergies d'action entre les ministères et les partenaires impliqués. Ces espaces de dialogue permettront notamment de consolider la coordination des Ministères du secteur concernant la chaîne de formations initiale et continue des enseignants. Les espaces de dialogue sectoriel peuvent relever de structures institutionnalisées ou revêtir une forme plus souple de réunions de coordination entre les directions des différents ministères sur des sujets d'intérêt commun.

Au plus haut niveau du dialogue sectoriel, les États Généraux de l'Éducation Nationale, de la Formation et de la Recherche ont préconisé la mise en place de deux instances :

- ▶ **Un Haut-Conseil rattaché à la Primature**, chargé de la supervision et du suivi de la mise en œuvre des grandes réformes et préconisations adoptées par les États Généraux au titre de l'éducation et de la recherche scientifique ;
- ▶ **Un Comité mixte**, pour renforcer le Haut-Conseil. Il sera composé des membres du Gouvernement impliqués, des Représentants des Institutions Nationales et des Chefs d'Agence de coopération bilatérale et multilatérale. Les réunions du comité mixte seront présidées par le Premier Ministre, Chef du Gouvernement.

« Ces deux instances de haut niveau auront la charge régalienne, à travers une coopération renforcée et un pacte social durable autour de l'éducation et de la recherche, de veiller à la traduction en réalité tangible des réformes et des préconisations adoptées conjointement par le Gouvernement, les acteurs du système éducatif, les membres de la communauté éducative, la société civile et les partenaires techniques et financiers au titre des États Généraux de l'Éducation ».

Les assises nationales des États Généraux datent de janvier 2024 et ces instances de haut niveau devraient être créées par la loi scolaire en cours de préparation. Le calendrier d'installation n'est pas défini, mais **ces instances seront naturellement destinataires des rapports de suivi du pacte de partenariat et auront à en débattre.**

La gouvernance opérationnelle du Pacte de partenariat sera assurée par un Comité de pilotage, sous la présidence du/de la Ministre de l'Enseignement Précoce, Primaire, Secondaire et de l'Alphabétisation. Le Comité de pilotage se réunira à intervalles réguliers pour examiner les progrès dans la mise en œuvre des interventions prévues dans le Pacte, et apporter les mesures correctives nécessaires le cas échéant.

La composition et le fonctionnement du Comité de pilotage seront définis au moment de la préparation du/des programmes de financement du PME. Les directions générales et centrales concernées par la mise en œuvre des activités seront membres du comité de pilotage.

Le suivi de la mise en œuvre des activités prévues dans le Pacte sera assuré par le comité de pilotage avec la production de rapports semestriels. Les informations et données relatives à la mise en œuvre des interventions prévues dans le Pacte seront fournies par les directions centrales responsables de la mise en œuvre des activités.

Le Groupe Local des Partenaires de l'Éducation constitue un espace de dialogue sectoriel entre les acteurs nationaux du système éducatif et les partenaires du secteur. Il se concentrera sur l'harmonisation, le suivi et les éventuels ajustements concernant les appuis apportés dans la mise en œuvre du pacte de partenariat. Les rapports semestriels établis par le comité de pilotage feront l'objet d'une discussion au sein du GLPE.

Les revues sectorielles annuelles permettront de partager avec l'ensemble des acteurs du système, un état de situation du système éducatif et du suivi des actions menées.

Au-delà du suivi régulier du Pacte de partenariat, une revue à mi-parcours du Pacte sera organisée, au plus tard en juin 2027 et donnera l'occasion de mesurer l'atteinte des progrès en ce qui concerne les éléments déclencheurs de l'allocation complémentaire. Cette revue à mi-parcours pourra éventuellement aboutir à une révision du Pacte de partenariat en fonction de besoins émergents, et sur la base des leçons apprises dans la première phase de mise en œuvre.

Dans une logique d'alignement sur les processus de planification et de suivi sectoriels, le cadre de suivi du pacte de partenariat utilise des indicateurs issus du cadre de résultats de la SSE. Ce dernier reste pertinent pour suivre l'ensemble des résultats à atteindre à travers le Pacte, aussi bien en termes d'expansion de l'accès que de la qualité de l'enseignement.

Les données produites par le Dispositif National d'Évaluation des Acquis Scolaires (DNEAS) pour le cycle primaire, calqué sur la méthodologie du PASEC et opérationnel depuis mars 2022, permettront un suivi plus régulier de l'atteinte de l'objectif général du Pacte de partenariat d'amélioration des acquis scolaires. Ces données qui seront désagrégées par sexe et autres marqueurs démographiques (pauvreté, milieu de résidence, situation de handicap, etc.) permettront de suivre l'évolution des disparités en matière d'acquis des apprentissages.

Le cadre des indicateurs de suivi du pacte de partenariat (tableau 4) est constitué d'indicateurs issus du cadre de suivi de la stratégie sectorielle, complété par des indicateurs sur les acquis des élèves résultant des tests du DNEAS, et par des indicateurs de suivi de l'égalité de genre.

Cadre de suivi du pacte de partenariat

Tableau 4 : Cadre des indicateurs		Base SSE	Base Pacte		Pacte Partenariat								SSE
		2017-18	2018-19	2019-20	2020-21	2022-23	2023-24	2024-25	2025-26	2026-27	2027-28	2028-29	2030-31
Impact global	Taux d'accès CM2 (achèvement)	78,9%	76,7%	75,7%									
	<i>Trajectoire du scénario de la SSE</i>		79,9%	79,9%	79,9%	83,9%	85,9%	87,9%	89,9%	91,9%	94,0%	96,0%	100,0%
	% des élèves de 5e année au-dessus du seuil minimum en lecture (PASEC, DNEAS)			58,4%		57,4%							
	% des élèves de 5e année au-dessus du seuil minimum en maths (PASEC, DNEAS)			33,4%		36,8%							
	Proportion de redoublants	20,1%	20,0%	19,2%									
	<i>Trajectoire du scénario de la SSE</i>		20,0%	20,0%	20,0%	17,0%	15,6%	14,1%	12,6%	11,6%	10,8%	10,3%	10,0%
	% des filles dans les effectifs de CM2	49,9%	49,5%	49,5%									
	Taux de transition des filles CM2-6 ^{ème}			86,4%									
Levier 1	Nombre de manuels par élève (Français + mathématiques + ECMP)			0,96									
	<i>Trajectoire du scénario de la SSE</i>					3	3	3	3	3	3	3	3
Levier 2	% enseignants volontaires/bénévoles – Public	53,7%	50,7%	49,1%									
	<i>Trajectoire du scénario de la SSE</i>		59,5%	60,9%	57,6%	35,8%	10,0%	8,6%	7,1%	5,7%	4,3%	2,9%	0,0%
	% femmes parmi les enseignants des écoles primaires publiques	48,4%	47,2%	48,7%									
	Nbre de sessions de formation continue (3s)					176	185	192	200	208	216	226	245
	<i>Trajectoire du scénario de la SSE</i>												
Levier 3	% des écoles avec cantines	27%											
	<i>Trajectoire du scénario de la SSE</i>		27%	27%	27%	32%	34%	36%	38%	41%	43%	45%	50%
	% d'écoles avec point d'eau	22%											
	<i>Trajectoire du scénario de la SSE</i>		22%	22%	22%	22%	22%	22%	22%	37%	53%	69%	100%
	% femmes parmi les personnels non enseignants des écoles publiques	76,2%	72,5%	73,3%									
	Nombre de membres des COGES formés					1 268	1 322	1 374	1 424	1 458	1 490	1 526	1 596
	<i>Trajectoire du scénario de la SSE</i>												
Levier 4	Taux Brut de préscolarisation 5 ans	20,1%	15,2%	15,6%									
	<i>Trajectoire du scénario de la SSE</i>		20,1%	20,1%	20,1%	20,1%	20,1%	24,4%	28,7%	32,9%	37,2%	41,5%	50,0%

4.2. L'allocation complémentaire

Trois des quatre facteurs favorables, la planification, politique et le suivi sectoriel intégrant la notion de genre, la production d'éléments et de données factuels ainsi que l'accroissement du volume, de l'équité et de l'efficacité des dépenses publiques nationales d'éducation ont été considérés comme facteurs indispensables pour accélérer les progrès vers la transformation du système et par conséquent, jugés comme « hautement prioritaires ».

Les récentes conclusions des Etats Généraux de l'Education Nationale, de la Formation et de la Recherche, avec la redéfinition du cycle d'éducation de base et de la scolarité obligatoire, l'affirmation de la gratuité scolaire se traduisant par une prise en charge des enseignants bénévoles et l'allocation de subventions suffisantes aux écoles, entraînent la nécessité d'une révision du cadre de planification du secteur.

Dans ce contexte, trois mesures institutionnelles phares en cours permettent de répondre aux faiblesses des deux facteurs favorables que sont, le FF « Planification, politique et suivi intégrant la notion de genre » et le FF « volume, de l'équité et de l'efficacité des dépenses publiques nationales d'éducation ». Il s'agit de :

- **La loi scolaire** fixant le cadre organisationnel du secteur
- **La loi de programmation budgétaire de l'éducation 2024-2033** doit permettre de garantir des allocations budgétaires plus conformes aux objectifs de développement du secteur, en reprenant l'objectif d'allouer 25% des dépenses de l'Etat pour l'éducation. Elle doit s'accompagner d'un renouvellement de la planification opérationnelle du secteur.
- **Les modalités de la mise en œuvre de la décentralisation du secteur** connaissent un début de précision s'agissant des COGES, mais doivent encore être précisés pour la mise en place de la fonction publique territoriale. Elles doivent s'accompagner d'une visibilité des dépenses d'éducation aux trois niveaux des responsabilités de financement et de gestion, et les processus de répartition des ressources humaines et financières et de la carte scolaire devront s'adapter au partage des compétences.

Les projets de loi scolaire et de loi de programmation budgétaire sont rédigés et engagés dans le processus d'adoption. En revanche, les modalités de mise en œuvre de la loi de décentralisation de 2019 ne sont pas encore toutes arrêtées et rendent difficile un indicateur basé sur le statut et la prise en charge des enseignants bénévoles, même si le principe de la pérennisation de leur rémunération par l'Etat via les Conseils Départementaux semble établi.

Ces mesures phares s'accompagneront également de la mise en œuvre d'autres mesures institutionnelles d'ordre opérationnelles suivantes :

- Une étude, en 2025, des perspectives fixées par les Etats Généraux de l'Education Nationale, de la Formation et de la Recherche et des conséquences pour la planification des moyens ;
- La prise en compte des besoins dans la loi de programmation budgétaire du secteur ;
- L'élaboration d'un plan opérationnel triennal utilisé pour la préparation du CBMT ;
- L'utilisation du cadre de suivi de la stratégie et un bilan de réalisation des actions prévues dans le plan d'action, pour assurer un suivi réel annuel de la mise en œuvre des politiques suivies, à partir de 2025 ;
- L'organisation annuelle des revues sectorielles à partir de 2025.

Sur recommandation du Secrétariat du PME, la proposition des indicateurs déclencheurs relatifs à l'allocation complémentaire porte sur le domaine de la production des données probantes. En effet, l'analyse des facteurs favorables a mis en évidence que le cadre nécessaire à la production, l'analyse, l'utilisation et la diffusion de données dans le secteur de l'éducation de la République du Congo est

lacunaire, fragile et entrave toute pérennisation du système. Le rapport de l'ITAP souligne les cinq dysfonctionnements principaux suivants :

- 1) L'absence d'une liste précise et à jour de toutes les écoles constitue une lacune majeure. Idéalement, cela devrait être basé sur une cartographie scolaire complète utilisant des systèmes d'information géographique et d'autres technologies appropriées. La croissance rapide du nombre d'écoles privées au cours des 20 dernières années rend ce processus de cartographie encore plus difficile, notamment parce que bon nombre de ces écoles ne sont probablement pas enregistrées, ont de petits effectifs et sont situées dans des locaux loués. Sans données précises sur la population scolaire, le taux précis de couverture de l'enquête ASC la plus récemment publiée pour 2019/20 est inconnu, mais il est susceptible d'être assez faible et en baisse. Seules 48 % des écoles maternelles couvertes par l'enquête 2017/18 ont été incluses dans l'enquête 2018/19. Les chiffres de couverture correspondants pour les écoles primaires et les lycées sont considérablement plus élevés (94% et 107%) mais sont faibles pour le premier cycle secondaire à seulement 64%. Les problèmes signalés lors des enquêtes incluent « la réticence des propriétaires privés à remplir des questionnaires » et « l'inaccessibilité de certains endroits ». Les résultats préliminaires du recensement de la population de 2020 suggèrent également une faible couverture de l'enquête... Sans une liste maîtrisée précise des écoles, il n'est pas possible de faire des observations et des analyses solides au fil du temps sur de nombreux domaines clés de la prestation de services éducatifs ainsi que sur les impacts des politiques et autres interventions du gouvernement et d'autres parties prenantes.
- 2) La qualité/exactitude globale des informations collectées n'est pas claire. Il est rapporté que les questionnaires scolaires sont contrôlés pour détecter des erreurs et incohérences, mais il n'y a pas d'évaluation systématique des données, notamment par une vérification directe basée sur des visites de contrôle ponctuelles dans des échantillons d'écoles.
- 3) L'annuaire statistique ne présente que des tableaux sur les informations brutes collectées auprès des écoles. Il n'y a donc aucune analyse ni discussion de ces données, y compris le calcul des variables clés d'accès et d'efficacité, notamment les taux d'inscription et d'achèvement, et les ratios élève-enseignant, élève-classe et autres ratios clés d'entrée et de sortie, ni comment et pourquoi ceux-ci ont changé au fil du temps.
- 4) Certaines informations importantes ne sont pas collectées/présentées, notamment concernant l'ouverture/fermeture des écoles, les transferts et l'attrition des enseignants, le type de handicap des élèves, la rétention des élèves (abandons), la fréquentation des élèves et la gouvernance scolaire.
- 5) La production régulière de données de bonne qualité par les deux autres ministères de l'Éducation pose problème. Aucun n'a été inclus dans le dossier d'analyse des facteurs favorables destiné à être consulté par l'ITAP (bien que certaines informations de base sur l'offre d'éducation par ces deux ministères aient été incluses dans le rapport 2017/18 qui a été publié dans un chapitre distinct de l'annuaire statistique national de l'INS).

L'analyse des facteurs favorables par l'équipe nationale souligne deux autres aspects :

- Le manque de financement national avec l'absence d'une allocation budgétaire dédiée dans chacun des ministères ;
 - Une réponse sera apportée dans le cadre des budgets pour assurer un financement national des opérations statistiques et rompre la dépendance actuelle aux financements extérieurs.
- L'insuffisance des compétences techniques des représentants des structures centrales et déconcentrées ;
 - Les Directions de Planification doivent pouvoir compter sur des personnels statistiques spécialisés. Des affectations de statisticiens professionnels dans ces directions centrales permettront de combler le déficit actuel, et devront être étendues progressivement au niveau des départements.

Dans ce contexte, l'objectif est d'installer des routines de collecte et de production statistique qui couvrent la totalité des structures scolaires et universitaires et se traduisent par la production annuelle des trois annuaires statistiques sous-sectoriels et d'un annuaire pour le secteur.

Le processus a été engagé dans le cadre du projet PASSE et le projet TRESOR envisage la mise en place d'une plateforme facilitant l'accès des informations pour les utilisateurs.

Il est donc proposé de renforcer ce processus en basant le décaissement de l'allocation complémentaire sur les deux indicateurs suivants :

1. La couverture nationale des recensements scolaires, avec la mise en place d'un répertoire des écoles comprenant une mise à jour des ouvertures et fermetures, en préalable au recensement scolaire, opérationnel dès l'année 2026-27
Cet indicateur a pour objectif de refléter les efforts effectués pour assurer la complétude de la couverture géographique des recensements scolaires. Les procédures actuelles ne permettent pas un contrôle efficace de la couverture des recensements scolaires, faute d'un répertoire des établissements scolaires qui puisse servir de base de mesure et de contrôle. L'établissement d'un répertoire des écoles avec un identifiant unique et comprenant les informations statutaires et géographiques, sera géré en préalable aux opérations de recensement scolaire pour enregistrer les ouvertures et fermetures.
2. La disponibilité des annuaires statistiques, avec pour cible intermédiaire la disponibilité pour l'année scolaire 2025-26
Cet indicateur a pour objectif d'accompagner l'ensemble des efforts pour mettre en place une routine des opérations de collecte, contrôle et traitement des informations statistiques, se traduisant par la production régulière des annuaires statistiques. Les opérations de collecte sont organisées chaque année, les annuaires sont disponibles chaque année et les profils des personnels des structures en charge ont évolué vers une plus grande professionnalisation

Tableau 5 : Indicateurs déclencheurs de l'allocation complémentaire

Indicateur	Valeur de référence	Cible intermédiaire – Juin 2025	Cible finale - juin 2027 (Conditionne le déclenchement de l'AC)
Couverture nationale des recensements scolaires	n/a	Le MEPPSA a initié une remontée des informations administratives (statut, localisation) de tous les établissements scolaires et constitué un premier état d'un répertoire des établissements Diffusion d'une instruction administrative à l'attention des services départementaux et inspecteurs	Un répertoire des établissements scolaires a été constitué en préalable aux recensements de 2026-27, avec un identifiant unique et une mise à jour des ouvertures et fermetures effectuées lors de la rentrée d'octobre 2026
Disponibilité annuelle des annuaires statistiques	Annuaire statistique (pour le MEPPSA) 2019-2020	L'annuaire 2023-24 du MEPPSA est disponible	Trois annuaires sous-sectoriels et l'annuaire sectoriel sont disponibles pour chacune des années scolaires 2023-24, 2024-25 et 2025-26

Pour le montant de l'Allocation Complémentaire (AC), il est proposé de réserver 20 % du financement STG (10% par indicateur déclencheur), soit 2 200 000 USD eu égard au montant **relativement modeste de l'allocation STG et aux engagements et actions d'ores et déjà pris par le secteur concernant ces deux mesures institutionnelles.**

Ce montant sera décaissé en juillet 2027 sur la base d'un bilan fait dans le cadre de l'évaluation à mi-parcours du pacte de partenariat.



DEUXIEME REUNION TRIMESTRIELLE DU GROUPE LOCAL DES PARTENAIRES DE L'EDUCATION (GLPE) AU TITRE DE L'ANNEE 2024

COMPTE-RENDU DE LA REUNION

1. Participation à la réunion

Il s'est tenu le mercredi 5 juin 2024, en présentiel et en virtuel, dans la salle de réunion du bureau de l'UNESCO en République du Congo, la deuxième réunion trimestrielle du Groupe Local des Partenaires de l'Education (GLPE). Cette réunion statutaire du cadre partenarial pour le secteur de l'Education et de la Formation, était placée sous la co-présidence de Monsieur le ministre de l'Enseignement Préscolaire, Primaire, Secondaire et de l'Alphabétisation (MEPPSA) et de Monsieur Georges Gonzales, Représentant adjoint de l'UNICEF, au nom de Madame la Représentante de l'UNICEF, Chef de file des PTFs et Agence de Coordination du GLPE.

A l'agenda de la réunion étaient inscrits les points suivants :

- Mot d'accueil de la Représentante de l'UNESCO ;
- Mot de bienvenue de la Représentante de l'UNICEF ;
- Allocution du Ministre de l'Enseignement Préscolaire, Primaire, Secondaire et de l'Alphabétisation (MEPPSA) ;
- Présentations sur la restructuration du PASSE ;
- Bilan du processus d'élaboration du pacte de partenariat et prochaines étapes du processus
- Divers

Ont pris part à cette rencontre, 27 participants (cf. liste des participants en annexe) dont 10 en ligne, provenant des institutions suivantes pour le compte du Groupe Local des Partenaires de l'Education (GLPE) :

- Le Gouvernement, représenté par le Ministère de l'Enseignement Préscolaire, Primaire, Secondaire et de l'Alphabétisation (MEPPSA) et le Ministère de l'Enseignement Technique et Professionnel (METP) ;
- Les organisations de la société civile, représentées par l'AED, l'AVSI, le REIPER, le FAWE et l'Association des Scouts et guides du Congo (ASGC) ;

- Les partenaires au développement, représentés par l'UNESCO, la Banque Mondiale, l'UNICEF, le UNHCR et le PAM.

Prenant la parole pour le mot introductif, Monsieur Noufou SAWADOGO de la Section EPAD/UNICEF, a d'abord salué la présence effective de toutes les parties prenantes, gage de l'engagement constant de tous pour la noble cause de l'éducation. Il a ensuite remercié l'UNESCO pour l'accueil chaleureux et les commodités réservés aux participants, avant de procéder à la présentation de l'agenda du jour qui fut adopté par l'assistance. A l'issue de la validation de l'ordre du jour, la parole a été donnée successivement à Madame Fatoumata Marega, Représentante de l'UNESCO, à Monsieur Georges Gonzales, Représentant Adjoint de l'UNICEF et à Monsieur Jean Luc Mouthou, Ministre de l'Enseignement Préscolaire, Primaire, Secondaire et de l'Alphabétisation, pour leurs interventions respectives en prélude au démarrage des travaux.

2. Ouverture des travaux

Le mot d'accueil de Madame la Représentante de l'UNESCO, celui de bienvenue de Monsieur le Représentant Adjoint de l'UNICEF et l'allocution d'ouverture de Monsieur le Ministre de l'Enseignement Préscolaire, Primaire, Secondaire et de l'Alphabétisation, ont ponctué la mise en route des travaux.

Dans son mot d'accueil, Madame la Représentante de l'UNESCO, hôte de la réunion du jour, a tout d'abord exprimé l'honneur pour son Agence d'accueillir cette importante rencontre, tout en saluant cette ingénieuse idée d'abriter de façon rotative les réunions du GLPE afin de renforcer et maintenir la dynamique partenariale et l'implication de tous les membres du GLPE au dialogue sectoriel, à l'élaboration, la mise en œuvre et au suivi/évaluation conjoints et coordonnés des projets/programmes, à travers les différents financements disponibles. Elle a ensuite remercié les participants d'avoir fait le déplacement et souhaité à tous la bienvenue à l'UNESCO. Madame la Représentante de l'UNESCO n'a pas manqué d'adresser ses sincères félicitations au Gouvernement pour les importants résultats récemment atteints dans le processus engagé pour la transformation du système éducatif congolais, notamment la réussite de la mobilisation des ressources auprès du PME, sous le leadership, le dynamisme et l'engagement sans faille de Monsieur le Ministre de l'Enseignement Préscolaire, Primaire, Secondaire et de l'Alphabétisation (MEPPSA), Monsieur Jean- Luc MOUTHOU. Elle a terminé son propos en souhaitant à tous, bons travaux en félicitant une fois de plus l'excellente collaboration et coopération qui existent entre les Partenaires de l'Education et le Gouvernement.

A la suite de Madame la Représentante de l'UNESCO, Monsieur le Représentant Adjoint de l'UNICEF a souhaité, au nom de Madame la Représentante de l'UNICEF, Chef de file des PTFs et Agence de Coordination du GLPE, la bienvenue aux participants. Dans son adresse, il a avant tout remercié Madame la Représentante de l'UNESCO, hôte de la réunion, pour l'accueil chaleureux qu'elle a réservé aux participants. Il a continué ses propos en saluant l'engagement de Son Excellence, Monsieur le Ministre, pour son

leadership permanent qui nous maintient dans la dynamique de relever ensemble et progressivement, les défis majeurs du secteur de l'Education, notamment en termes de coordination des acteurs et des interventions, dont le dernier relevé en date est celui de la finalisation du Pacte de Partenariat, suivie de sa soumission au secrétariat du Partenariat Mondial pour l'Education.

En outre, il a souligné que l'un des résultats engrangés au cours des dernières semaines est l'approbation du fonds à effet multiplicateur pour la République du Congo. Ce fonds, d'un montant de US \$ 15 000 000, sera géré par la Banque Mondiale qui en est l'Agent partenaire, à travers la mise en œuvre du Programme de transformation du secteur de l'éducation pour de meilleurs résultats (TRESOR). Ces grands progrès obtenus sont à l'actif de l'ensemble des acteurs de l'Education au Congo qui doivent rester conscients et mobilisés pour d'autres défis qui nous attendent encore ces prochains mois.

Monsieur le Représentant Adjoint de l'UNICEF a en outre saisi cette occasion pour réitérer ses vifs remerciements à chacun des participants pour la participation effective à cette rencontre d'une importance capitale au regard des points inscrits à l'ordre du jour. Il a terminé son mot en rappelant aux membres du GLPE que tous unis, nous pouvons créer un impact durable qui transformera notre système éducatif pour les générations présentes et futures.

Pour l'allocation d'ouverture des travaux de la réunion, la parole est revenue à Monsieur Jean Luc Mouthou, Ministre de l'Enseignement Pré-scolaire, Primaire, Secondaire et de l'Alphabétisation (MEPPSA), Président du Groupe Local des Partenaires de l'Education. Dans son intervention, il a rappelé que la tenue régulière des réunions périodiques du GLPE témoigne de notre détermination commune à échanger ensemble autour des préoccupations majeures du secteur de l'Education en vue de relever les défis auxquels nous faisons face dans notre combat inlassable pour fournir des services éducatifs de qualité à tous les enfants au Congo, sans discrimination aucune.

Il a tenu à exprimer sa profonde gratitude à Madame la Représentante de l'UNICEF, Chef de file des PTF pour son engagement à assurer efficacement la coordination du cadre partenarial. Il a aussi remercié tous les partenaires dont les investissements consentis pour la cause de l'éducation sont inestimables, rendant ainsi ce partenariat, précieux et indispensable.

Monsieur le Ministre a également saisi cette opportunité pour traduire toute sa reconnaissance pour les efforts consentis par tous les partenaires ayant conduit à l'aboutissement du processus d'élaboration du Pacte de Partenariat, permettant ainsi au Congo de sauvegarder les financements du PME auxquels il est éligible, et d'être plus rassuré d'y avoir accès pour une mise en œuvre conséquente de la Réforme prioritaire consensuellement retenue, en vue d'une transformation sectorielle et systémique de l'éducation au Congo.

Avant de déclarer ouverte la seconde réunion trimestrielle du GLPE au titre de l'année 2024, tout en souhaitant à tous des échanges fructueux et productifs, il a souligné l'importance cruciale qu'elle revêt pour l'avenir de l'éducation en République du Congo et encouragé les participants à contribuer activement aux discussions, à partager leurs perspectives et à travailler ensemble dans un esprit de collaboration et de partenariat.

3. Déroulement des travaux

Pendant environ deux heures, les échanges et les discussions entre les membres du GLPE se sont déroulés, conformément à l'ordre du jour, autour des points suivants :

1- Présentations sur la restructuration du PASSE :

- *Présentation des grandes lignes de la restructuration du PASSE ;*
- *Présentation des éléments techniques de la restructuration du PASSE sur les constructions scolaires ;*
- *Présentation des éléments détaillés de la restructuration du PASSE au titre de la composante sur les cantines scolaires.*

2- Bilan du processus d'élaboration du pacte de partenariat et prochaines étapes du processus.

3- Divers.

La synthèse de ces échanges et discussions est présentée dans le tableau ci-après :

Points échangés	Résumé des échanges et discussions
Présentations sur la restructuration du PASSE	<p>Les présentations sur la restructuration du Programme d'Appui à la Stratégie Sectorielle de l'Education (PASSE) ont été déroulées en trois phases, à savoir: (i) <i>la présentation des grandes lignes de la restructuration du PASSE par l'UNESCO ; (ii) la présentation des éléments techniques de la restructuration du PASSE sur les constructions scolaires par l'UNICEF et, (iii) la présentation des éléments détaillés de la restructuration du PASSE au titre de la composante sur les cantines scolaires par le PAM.</i></p> <p>La présentation des grandes lignes de la restructuration du PASSE de la part de l'UNESCO a été faite par Monsieur Jean Bosco Ki. Mais avant l'entame de sa présentation, il a remercié Monsieur le Ministre pour son appui d'une grande utilité pour les progrès réalisés dans le cadre du PASSE. Il a ensuite passé la parole à Madame Fatoumata Marega qui a saisi l'opportunité pour informer Monsieur le Ministre et l'ensemble du GLPE de l'affectation de M. Bosco au bureau de l'UNESCO à Abidjan. Celui - ci sera remplacé par Monsieur Brice Oliver Kamwa Ndjatang du bureau UNESCO du Cameroun. Elle a souligné la pertinence du PASSE au regard des résultats déjà engrangés, mais reconnu et justifié la nécessité de la restructuration qui s'impose compte tenu de l'impact réel des circonstances actuelles sur les composantes en jeu.</p> <p>Reprenant la parole, Monsieur Bosco a structuré sa communication autour de trois grands points portant respectivement sur le rappel du contexte, la synthèse de l'état d'avancement du PASSE et les éléments de la restructuration du PASSE.</p>

En toile de fonds, il ressort que la nécessité de la restructuration du PASSE est induite par le contexte marqué d'une part, par les réformes du secteur adoptées lors des Etats généraux de l'Education et, d'autre part, par des retards accusés dans les composantes liées aux constructions scolaires, aux cantines et aux manuels scolaires. Ce réaménagement du programme permet de l'aligner sur les nouvelles orientations issues des Etats Généraux et de réviser le calendrier de mise en œuvre des activités, sans pour autant proroger la date de clôture du PASSE qui demeure fixée au 25 Octobre 2025.

Par rapport à la synthèse de l'état d'avancement du PASSE, l'on peut retenir de la présentation de Monsieur Bosco les éléments suivants :

- Le taux d'exécution financière du programme qui s'établit à **76 %** en mai 2024 en phase avec les décaissements prévus et correspondant à un décaissement de **8 106 734 \$ sur un montant total de 10 700 000 \$** ;
- Des avancées significatives relevées au niveau des composantes 2 et 3 portant respectivement sur l'amélioration de la qualité des apprentissages et l'amélioration de l'efficacité du système.

A titre illustratif, pour la composante 2, en 2024 l'on enregistre un total de 1200 enseignants bénévoles formés, dépassant la cible attendue de 1000 enseignants. Ces enseignants formés ont été tous dotés de supports pédagogiques.

Au niveau de la composante 3, on note par exemple la finalisation de l'élaboration du cadre d'orientation du curriculum et la production des annuaires statistiques 2021/2022 et 2022/2023 des ministères de l'éducation.

Ce faisant, tous les indicateurs de la part variable ont été atteints sauf celui relatif aux manuels scolaires, dû au fait que toutes les distributions prévues n'ont pu être réalisées.

- Des goulots d'étranglements qui se traduisent par des retards accusés dans la mise en œuvre des activités de la composante 1 relative au renforcement de l'équité et de l'accès au système, avec comme corollaire la nécessité de la restructuration du PASSE.

Le communicateur s'est enfin appesanti sur les éléments de la restructuration du PASSE. Il a souligné que les principaux éléments de cette restructuration portent sur les constructions de salles de classe pré-primaires et blocs latrines, les cantines scolaires et les manuels scolaires.

L'on retient de sa présentation que pour les constructions des salles de classe pré-primaires et blocs latrines, l'étape la plus difficile a été franchie avec l'identification des sites et la réalisation de toutes les études techniques, sociales et environnementales répondant aux normes établies pour avoir des infrastructures de qualité. Globalement, l'UNICEF est actuellement dans le processus de sélection

et d'attribution des marchés aux entreprises, et ce processus se poursuivra conformément aux options de la restructuration qui seront validées.

Pour les cantines scolaires, l'objectif visé à la fin du programme est d'assurer l'alimentation de 18000 élèves à raison de 6000 élèves par année scolaire. Le processus d'identification des écoles bénéficiaires a été lancé à travers une première mission. Compte tenu des difficultés rencontrées dans la mise en place de cantines avec la participation des populations locales, une deuxième mission terrain a été effectuée dans le mois de mai 2024. Sur ce point, le communicateur a fait savoir que le PAM y reviendra avec des précisions.

Le troisième et dernier élément de la restructuration du PASSE évoqué par M. Bosco KI est relatif aux manuels scolaires. A ce niveau, le réajustement sera orienté entre autres vers la fourniture des manuels scolaires aux élèves des 40 écoles bénéficiaires du PASSE dans la cuvette Ouest et les Plateaux, à l'appui au processus de réforme des curricula, programmes et manuels scolaires en articulation avec les appuis prévus dans TRESOR/Banque Mondiale et les actions des autres PTFs et, au renforcement de certaines activités du PASSE telles que la formation des enseignants bénévoles, l'appui à la campagne statistique 2024/2025 et le suivi-évaluation du programme. A cette fin, la requête de restructuration du PASSE sera soumise au PME au cours du mois de juin 2024.

Après cette présentation des grandes lignes de la restructuration du PASSE par l'UNESCO, la parole a été donnée successivement à l'UNICEF puis au PAM pour présenter des éléments techniques et détaillés de la restructuration du PASSE sur les constructions scolaires et les cantines scolaires.

La Présentation des éléments techniques de la restructuration du PASSE sur les constructions scolaires a été faite par Monsieur Fabrice Boukambou, Ingénieur en Construction et Consultant à l'UNICEF. Son intervention a essentiellement porté sur la justification des coûts des constructions, et a été articulée autour de : (i) objectifs et budgets initiaux ; (ii) ouvrages retenus et coûts après études ; (iii) justification de la différence des coûts et (iv) révision des objectifs et budget.

Par rapport aux objectifs et budgets initiaux, l'on note qu'il était prévu d'une part, la construction de 40 salles de classe pré primaires à raison de 28 salles pour le département des Plateaux et 12 pour le département de la Cuvette Ouest ; et d'autre part, la réalisation de 40 blocs de latrines à 8 cabines, soient 28 blocs pour le département des Plateaux et 12 blocs pour le département de la Cuvette - Ouest. Sur la base d'un coût estimatif moyen de **40 848 \$** pour une salle de classe et blocs latrines dans une seule école, le budget initial total de la construction des salles de classe et blocs latrines pour les 40 écoles ciblées s'élevait à **1,633,900 \$**.

Ce budget doit servir notamment aux études techniques sociales et environnementales, à la construction des salles de classe pré primaires et blocs de latrines prévus ainsi qu'à la surveillance et contrôle des travaux y relatifs.

Le second point de la présentation de Monsieur Fabrice a concerné les types d'ouvrages retenus et les coûts y relatifs après études. Le modèle de classe pré-primaire retenu est un ensemble composé d'un bâtiment de 90 m² comprenant 48m² pour la salle proprement dite, un magasin, une terrasse, une rampe PMR, une aire de jeux, des espaces verts et des allées. Quant au type de blocs latrines à 8 cabines, il se compose de 5 cabines GHM pour les filles et de 3 cabines pour les garçons. Sur la base de ces caractéristiques correspondant aux normes recommandées, l'évaluation des coûts pour une école type a donné une moyenne de **78 930 \$** par école pour la réalisation de la salle de classe et des blocs latrines, contre un coût initial de **40 848 \$** par école pour la construction des mêmes infrastructures. En parallèle à ces coûts, ceux des entreprises par école pour une salle de classe et blocs latrines varient entre **76 640 \$ et 123 897\$**.

De ce qui précède, il ressort une différence entre le budget initial et les coûts après étude des ouvrages retenus. Face à cet état des faits, le communicateur a poursuivi son exposé en apportant une explication justificative de la différence des coûts. Cet écart des coûts à la hausse se justifie par la différence des designs, la différence opérationnelle et l'inflation des prix. Sur le plan opérationnel, le coût de revient moyen pour la construction d'une seule salle de classe est plus élevé que celui de la réalisation d'un bloc de 3 ou 4 salles de classe. En outre, les types d'ouvrages retenus prennent en compte les aspects relatifs à l'accessibilité, à la Gestion Hygiénique des Menstrues, au genre et à l'environnement. Toutes choses qui induisent des coûts supplémentaires estimés à 29,5%. Un autre facteur explicatif de la différence des coûts est l'évolution entre 2022 et 2024 des prix des matériaux de construction, du carburant, du cours du dollars, se traduisant par un taux d'inflation de 31 %.

La révision des objectifs et budget a été abordé en dernier ressort par Monsieur Fabrice. Pour un budget initial de **1 633 900\$** destiné à la construction de 40 salles de classe, le budget révisé s'élève à **3 157 200\$** après étude des coûts des types d'ouvrages retenus. Cela a entraîné une révision à la baisse des objectifs de départ de 40 salles à 25 salles, pour un nouveau budget s'établissant à **1 973 250 \$** afin de rester dans l'enveloppe disponible. La restructuration des constructions a pour objectifs révisés de réaliser dorénavant 25 salles de classe pré-primaires avec respectivement 14 et 11 salles pour les départements des Plateaux et de la Cuvette Ouest ; et 51 blocs de latrines de 2 à 5 cabines à raison de 28 blocs pour les plateaux et 23 pour la Cuvette Ouest. En termes de réalisation au stade actuel, il est ressorti que le contrat est signé avec une entreprise pour la réalisation de 14

points d'eau dans les plateaux tandis que le processus de passation de marché est en cours pour les 11 points d'eau de la Cuvette Ouest. Quant à la construction des 25 salles de classe et blocs de latrines, le processus de passation de marché est aussi en cours. Avec le démarrage prévu d'une partie des travaux le 17 juin et le 10 juillet, les perspectives laissent entrevoir la finalisation de 14 salles de classes sur 25, et de 31 blocs de latrines sur 51, en octobre prochain pour la rentrée scolaire 2024-2025 et la livraison de l'ensemble des constructions est attendue le 31 janvier 2025.

A l'issue de la présentation sur les constructions scolaires, Madame Gisèle GALESSAMI du PAM a eu la parole pour apporter des précisions sur la restructuration du PASSE relative aux cantines scolaires. Dans son propos, elle a fait le bilan de la mise œuvre des activités prévues en faisant ressortir les taux d'exécution financière, les difficultés rencontrées assorties d'une recommandation. L'objectif initial visé était la mise en place des cantines scolaires dans les 40 écoles ciblées par le projet PASSE dans les départements des Plateaux et Cuvette-Ouest. Par année scolaire et ce, durant 3 ans successifs, 6000 élèves dont 3000 filles des écoles en difficulté devaient bénéficier du soutien en cantines scolaires. Mais, compte tenu du retard accusé dans la mise en œuvre, la restructuration du PASSE consiste à atteindre en 2024-2025, un total de 18 000 élèves dont 9000 filles. Pour le démarrage effectif des cantines scolaires prévu pour octobre 2024, des activités sont planifiées et en cours. La dernière en date est la mission terrain conjointe UNESCO-MEPPSA et PAM, effectuée en mai 2024. Elle a permis de sensibiliser les populations à Gamboma, Djambala, Ewo, Okoyo et Ngo (2 districts additionnels) et, de rencontrer les autorités locales, les représentants du MEPPSA et les communautés locales. Ce faisant, un total de 58 écoles primaires dans les départements des Plateaux et de la Cuvette Ouest ont pu être ciblées avec l'identification de 14 932 élèves bénéficiaires dont 7107 filles. La principale difficulté relevée est le fait de n'avoir pas encore pu atteindre les 18 000 élèves visés. Madame Gisèle fait cependant noter qu'au cours de leur mission, il leur a été relevé de nombreux cas d'abandons scolaires à cause de l'inexistence de la cantine, ce qui donne l'espoir qu'avec le démarrage prévu en octobre 2024, les effectifs vont augmenter significativement. Par ailleurs, le taux d'exécution financière qui est de 10,17% est faible mais cela s'explique par le fait que ce taux n'intègre pas toutes les dépenses et ne concerne que la partie "implémentation". Afin d'obtenir une efficacité maximale et des résultats des différents acteurs, elle fait la recommandation de la tenue d'une réunion mensuelle / trimestrielle de coordination des partenaires pour la mise en œuvre du projet.

Au terme de ces trois présentations sur la restructuration du PASSE, s'est ouverte la phase des échanges avec les participants. Eu égard à la clarté des communications qui, ont été reconnues d'ailleurs par Monsieur le Ministre comme étant de belle facture, et à la complétude des informations

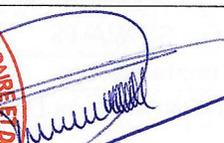
	<p>partagées, l'on a pu enregistrer qu'une seule intervention en l'occurrence celle de Madame KAYA Honorine du FAWE.</p> <p>Elle s'est demandé si les designs retenus pour la construction des salles de classes pré primaires et les latrines prennent en compte les aspects genre et inclusion. A cette préoccupation, Monsieur Fabrice Boukambou a apporté une réponse satisfaisante. En effet, l'UNICEF respecte systématiquement le genre et l'inclusion tous azimuts dans la réalisation de toutes les infrastructures scolaires.</p> <p>Monsieur le Ministre a voulu également savoir s'il était possible d'aller chercher le complément d'élèves dans d'autres départements pour avoir les 18 000 initialement ciblés ; et ce qu'il en est de l'acquisition par l'UNICEF des kits scolaires destinés aux élèves comme soutien pour la scolarisation et si la distribution se fera à bonne date pour la prochaine rentrée scolaire. A cette question, Monsieur Georges Gonzales, Représentant Adjoint de l'UNICEF a précisé que le point complet de la situation des kits scolaires sera fait incessamment, tout en garantissant que la distribution des kits se fera à bonne date en quantité et en qualité. S'agissant de la recherche du complément d'élèves dans d'autres départements, Madame Gisele du PAM a précisé que la question a été évoquée lors de la mission terrain et il a été suggéré à Madame Moutsinga point focal PME au MEPPSA de formuler une demande dans ce sens au PME. Cette proposition a été validée séance tenante par Monsieur le Ministre.</p>
<p>Bilan du processus d'élaboration du pacte de partenariat et prochaines étapes du processus</p>	<p>Le second point de l'ordre du jour a été présenté par Monsieur Brice Oliver Kamwa Ndjatang de l'UNESCO. Sa communication peut être résumée en deux parties relatives d'une part, au bilan du processus d'élaboration du Pacte de Partenariat et d'autre part, aux prochaines étapes du processus.</p> <p>Il a décliné le bilan de l'élaboration du Pacte en 8 étapes allant du rappel du contexte à la soumission des documents au Secrétariat du PME en passant par l'analyse initiale et contextualisée des facteurs favorables et le renseignement de la matrice des dépenses publiques d'éducation, l'identification de la Réforme Prioritaire sur la base d'un dialogue inclusif, son alignement avec les orientations stratégiques en matière d'éducation au Congo et les changements visés. Ce long processus laborieux, participatif et inclusif a été fructueux car il a abouti à la validation, l'endossement et la transmission du document du Pacte élaboré, le 21 mai 2024 au PME pour examen et prise de décision en vue d'ouvrir la voie aux prochaines étapes.</p> <p>Par rapport aux prochaines étapes, le communicateur a fait ressortir qu'il est attendu du PME, l'examen du Pacte de Partenariat et la notification officielle des Fonds au pays par le Conseil d'Administration. Les étapes suivantes concerneront la sélection d'un ou des Agents Partenaires</p>

	<p>pour la gestion des Fonds pour la Transformation de l'Education et l'élaboration de la requête de financement à adresser au PME pour la mise en œuvre du Programme élaboré à cet effet.</p> <p>La phase des échanges consécutive à cette présentation a été quasiment similaire à la précédente car l'on a enregistré qu'une seule intervention. Monsieur Georges Gonzales a posé la question de savoir si les délais de retour du PME après la transmission du Pacte sont connus. Monsieur Brice Oliver a répondu qu'en principe le temps dont dispose le PME pour l'examen du Pacte va de 3 à 4 semaines mais pour le moment il n'y a pas d'informations précises. Il a alors été proposé comme point d'action urgente l'organisation d'une réunion du GLPE et la partie nationale avec le PME pour avoir plus de précisions afin de pouvoir se préparer conséquemment pour les prochaines étapes.</p>
Divers	<p>Au titre des divers, il n'y avait pas de sujets spécifiques à l'ordre du jour. Toutefois, Madame la Représentante de l'UNESCO a insisté sur le point d'action à prendre par l'Agence de Coordination au nom du GLPE pour contacter rapidement le PME en vue de la tenue d'une réunion sur les prochaines étapes du Pacte de Partenariat.</p>

4. Clôture des travaux

Dans son mot de clôture de la seconde réunion trimestrielle du Groupe Local des Partenaires de l'Education (GLPE), Monsieur le Ministre a adressé ses sincères remerciements à tous les participants pour la qualité des échanges tout en soulignant que les problématiques abordées sont les nôtres et que nous allons relever nos défis communs pour la transformation de notre système éducatif et le renforcement de sa résilience. Il a dit avoir pris date pour les prochaines échéances et ses responsabilités pour les dossiers qui lui sont directement soumis, tout en gardant une porte ouverte pour les partenaires en vue d'avoir des échanges réguliers et permanents afin d'atteindre efficacement les objectifs conjointement fixés. Tous les points inscrits à l'ordre du jour étant épuisés, la séance a été levée dans un climat de satisfaction partagée.

Fait à Brazzaville, le 07 juin 2024

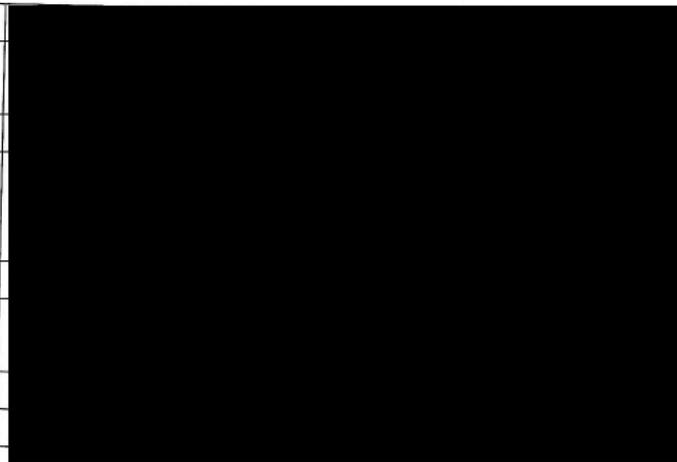
<p>Pour l'Agence de coordination et chef de file des PTFs-Education au Congo, L'UNICEF :</p>	<p>Pour le Gouvernement, Le Ministère de l'Enseignement Préscolaire, Primaire, Secondaire et de l'Alphabétisation :</p>
<p>Dr Olanbi UMUTON I </p>	<p>  Jean-Luc MOUTHOU</p>



ANNEXE : Liste des participants

N° d'ordre	Nom et Prénom	Institution	Titre	Téléphone	Email
1	Jean Luc MOUTHOU	MEPPSA	Ministre		
2	Tchicaya Regine	MEPPSA	Directrice de Cabinet		
3	Georges GONZALES	UNICEF	Représentant adjoint		
4	Fatoumata Marega	UNESCO	Représentante		
5	MOUTSINGA Marie Louise	MEPPSA	CT-Poin focal PME		
6	BETE Nzitoukoulou Richard	Scouts et guides du Congo	Assistant Commissaire général		
7	LEA – Gisele GALESSAMI	PAM	Chargé de programme		
8	BOUKAMBOU Fabrice	UNICEF	Ingénieur en Construction		
9	SOLLOM Richard	UNHCR	Protection Officer		
10	MALANDA M. Liliane	UNHCR	Protection Assistant		
11	MOUSSIENGO Grégoire	AED	PCA		
12	KAYA-MILANDOU Honorine N.	FAWE	Vice-Présidente		
13	MECKELE Djosry	MJDHPPA	Directeur de la Prévention de F.V.A		
14	MIETTE- NGAMBANI Lekibi	MEPPSA	DGEB		
15	MANAKA Serge	REIPER	Travailleur Social		
16	MOUMBELO Bonaventure Eric	UNESCO	Consultant ED		
17	MOUTHOU Aureole	UNESCO	Associate Project Officer		
18	SAWADOGO Noufou	UNICEF	UNV Education Officer EPAD		
19	Maene Felix	UNESCO	Consultant ED		
20	KEKOLO Maria	UNESCO	Assistante administrative		

21	Daniel Moukoko	UNESCO	Communication
22	Farina Beatrice	AVSI	Représentante Pays
23	Jean Bosco Ki	UNESCO	Chef Education
24	Kamwa Ndjatang, Brice Oliver	UNESCO	
25	Nzambi Nzoussi Estelle	METP	DEP
26	Ibiliki Bokoumaka, Séraphin Christ Yoan	UNESCO	
27	Frank Dembakissa Tresor		



J